

ZABR

Zone Atelier Bassin du Rhône



OBSERVATION SOCIALE DU FLEUVE

Élaboration du dispositif

Juillet 2006

Chargée d'étude et d'opération : Karin Tröger

**maison
du fleuve
Rhône**

SOMMAIRE

RAPPORT DE SYNTHÈSE

PAGES 3 À 29

Préambule	3
1 – Le dispositif d’observation sociale du fleuve	4
1-1 L’observation sociale, un autre regard sur la gestion du fleuve	4
1-2 Un chantier en co-construction	6
1-3 Les étapes constitutives du travail d’élaboration	8
2 – Des problématiques éclairées	10
2-1 Les 4 grandes questions de l’Agence de l’eau RM&C	10
2-2 Questions croisées	14
3 – Des besoins partagés	16
3-1 Les attentes des acteurs du fleuve, partenaires de la ZABR	16
3-2 Les sujets proposés	19
4 – Approche méthodologique du dispositif	23
4-1 Une démarche, une méthode	23
4-3 Modes de mutualisation et d’échanges de l’information	25
4-3 Les équipes mobilisables	25
Conclusion	29

LIVRABLES 2005/2006

PAGES 30 À 77

Récapitulatif de la saison 2005/2006	31
Partie 1 – Premières réflexions autour des « 4 grandes questions » de l’Agence de l’Eau	32
Partie 2 – L’enquête exploratoire sur le bassin versant de l’Yzeron	41
Partie 3 – Séminaire ZABR « Observation sociale du fleuve »	47
Partie 4 – Des notions à éclairer : « association du grand public » et « plus-value sociale »	51
Partie 5 – La consultation des partenaires	76

Réflexion, action collective et expérimentation : tels sont les maîtres mots du chantier d'observation sociale du fleuve qui s'est initié à travers un partenariat étroit entre le GIS-ZABR, Maison du fleuve Rhône et l'Agence de l'Eau RM&C.

L'élaboration commune d'un dispositif d'observation sociale a pris corps de façon expérimentale, tant cette opération en démarrage annonçait une approche nouvelle pour l'Agence de l'Eau comme pour la Maison du fleuve Rhône.

Outre la rencontre des sciences sociales avec les sciences de la nature, le travail d'observation sociale demandait à chacune des parties d'explicitier son langage, ses méthodes et ses modes de perception pour construire une vision partagée. Tout au long de la saison 2005/2006 chaque nouvelle étape du travail a livré un éclairage permettant de mettre à l'épreuve, au fil des mois, le cadre d'investigation du champ social appliqué au fleuve et à ses milieux.

Si le concept d'observation sociale s'est affirmé avec l'Agence de l'Eau, il est vrai que, d'une manière générale, **la question du social correspond à un besoin repéré** (ne serait-ce qu'à travers le comité de pilotage du GIS-ZABR, qui réunit plusieurs acteurs du fleuve) **chez les scientifiques, les décideurs et les gestionnaires.**

À l'heure où les politiques de l'eau s'inscrivent dans un processus de territorialisation, où se confrontent « écosystème » et « anthroposystème », les acteurs souhaitent disposer de connaissances et d'analyse des phénomènes sociaux et culturels, mais aussi des dynamiques territoriales qui participent d'un programme de gestion des milieux aquatiques.

Organisation du rapport

- > Présentation du chantier d'observation sociale.
- > Synthèse du travail engagé avec l'Agence de l'Eau RM&C.
- > Ouverture du chantier aux grands acteurs du fleuve : identification de leurs besoins, énoncé des sujets.
- > Organisation méthodologique du dispositif d'observation sociale.

- > « Les livrables » :
Soucieux de conserver le caractère synthétique du rapport, nous proposons une série de renvois tout au long du présent dossier vers les « livrables » (une sélection des notes de cadrage réalisées au cours du travail d'élaboration du dispositif), permettant au lecteur de mieux identifier les problématiques examinées au cours de la saison 2005/2006.

1.1 – L’observation sociale : un autre regard sur la gestion du fleuve et de ses milieux

_____ Les origines de l’observation sociale du fleuve

La proposition d’observation sociale du fleuve répond au constat, établi dès les programmes PIREN, d’une nécessaire approche pluridisciplinaire des questions environnementales incluant les sciences de l’homme et de la société. Il s’agissait par ailleurs de formaliser une dynamique mise en œuvre au sein de la ZABR dès son origine. Outre la définition d’un thème « veille sociale rhodanienne » (piloté par la MDRF) portant sur l’analyse des pratiques, usages et représentations du fleuve, nous avons vu combien les problématiques socio-anthropologiques constituaient par exemple pour le site atelier Drôme, une dimension fondamentale pour l’accompagnement du SAGE et de ses gestionnaires.

De même, la mise en œuvre effective du Plan Décennal a rapidement fait apparaître la nécessité d’inclure un volet « socio-économique » dans le suivi scientifique, au regard des enjeux sociaux, culturels et de développement territorial qu’il représente pour les collectivités engagées dans sa réalisation. C’est donc aussi sur cette dynamique se manifestant tant du côté de la recherche que des acteurs et gestionnaires de l’eau et du fleuve que se bâtit cette proposition d’observation.

_____ Quels enjeux autour de la prise en compte de la dimension sociale du fleuve ?

L’observation sociale du fleuve relève d’un dispositif en chantier - inédit sur le bassin rhodanien -, susceptible de répondre à une actualité prégnante : mieux comprendre les liens établis entre le milieu naturel, le milieu humain et le territoire.

Parce qu’un programme écologique touche à l’humain (usages du milieu, représentations des populations sur leur cadre de vie, appropriation des projets écologiques par les acteurs locaux, etc.), et bien au-delà des limites géographiques du périmètre de projet, il ne peut être isolé des mouvements qui traversent la société. De fait, quelle que soit sa nature, toute politique environnementale porte dans ses fondements des aspects sociaux et culturels, aux côtés des paramètres écologiques et économiques.

Les textes fondateurs du développement durable confortent l’interrelation entre les dimensions écologique, économique et sociale, bien qu’au fil des années l’imbrication environnement-société ait été essentiellement traitée sous l’angle économique (protection des milieux

naturels et croissance économique équilibrée), reléguant le social aux seules visées de réduction de la pauvreté et de concertation entre les acteurs.

Désormais, face à certains dysfonctionnements observés (comportements dommageables pour les milieux ; remise en cause de programmes hydrauliques ou de projets d'aménagements par les populations ; conflits entre collectivités riveraines ; etc.), le champ du social retrouve – encore timidement - sa place initiale, au coeur des préceptes du développement durable.

Selon les institutions de gestion des milieux aquatiques, les préoccupations et les champs de compétence de chacune, **les principaux enjeux relevant du « social » résident dans :**

- > une meilleure prise en considération par les politiques publiques des comportements et connaissances des populations riveraines,
- > l'appréciation des effets d'un projet sur des usagers et un territoire, dans le souci de justifier de l'utilité des investissements publics consentis,
- > la réponse aux nouvelles obligations légales : sensibilisation à l'environnement, association des collectifs d'usagers aux procédures publiques, évaluation des politiques publiques.

_____ Observation sociale : de quoi parle-t-on ?

Au regard de tels enjeux, à mettre en parallèle avec le défaut de connaissance approfondie des phénomènes sociaux et culturels liés aux programmes environnementaux,

l'observation sociale entend apprécier, analyser, évaluer l'ensemble des formes d'interaction entre les milieux aquatiques et la société.

L'on rejoint ici le concept d'anthroposystème (par ailleurs développé par de récents travaux de la Maison du fleuve Rhône), construit comme un système interactif entre les sociétés et les écosystèmes, les uns répondant aux autres, les uns évoluant avec les autres.

À notre sens, et en pratique, **l'observation sociale recoupe les paramètres suivants :**

- > les modes d'organisation politique, sociale et culturelle du territoire concerné (par un projet ou la mise en œuvre d'une politique),
- > les relations entre les groupes d'acteurs et d'usagers (formes de concertation, conflits repérés...),
- > les relations entre les usagers et le milieu naturel (usages et pratiques du milieu, représentations et valeurs attribuées au milieu),
- > les relations entre le territoire de projet et le territoire de vie (perceptions du cadre de vie, formes d'appropriation du milieu naturel par les habitants, liens avec les projets d'aménagement local, impulsion touristique et services marchands, accompagnement du programme...),

- > l'accès équitable aux ressources naturelles et aux services qui les accompagnent,
- > les modes de transmission et d'expérimentation du milieu naturel (risque inondation, connaissance du fonctionnement du cours d'eau, impact des actions d'information ...).

_____ **Périmètre de l'observation sociale du fleuve**

Le dispositif s'élabore à l'échelle du bassin rhodanien, de l'amont à l'aval et de rive à rive, sans délimitation géographique précise, puisque les investigations menées dans le cadre de l'observation sociale dépendront directement des sujets étudiés.

Selon les cas, telle recherche ou étude pourra être conduite de la frontière suisse à la Méditerranée, tandis que d'autres concerneront des secteurs restreints. De même, si l'on s'attache en particulier au linéaire fluvial et à sa vallée, il est possible, à l'occasion, de considérer les affluents du Rhône dès lors que l'on souhaite apprécier une thématique spécifique (les rivières périurbaines, par exemple).

_____ **Pourquoi « observation » plutôt « qu'observatoire » ?**

Par ses principes, le chantier d'observation se distingue de l'outil observatoire. Il s'agit plus de porter un regard transversal, qualitatif et prospectif sur des phénomènes, que de proposer un dispositif permanent d'enregistrement et d'analyse de données.

Ainsi, *l'observatoire* est un outil : un cadre de recueil d'éléments explicatifs, statistiques, qui informent sur une situation donnée. Tandis que *l'observation* s'engage sur des processus (« Ensemble de phénomènes, conçu comme actif et organisé dans le temps » Petit Robert), non mesurés par les modèles socioéconomiques classiques, et que l'on peut renseigner à partir d'un cadre d'analyse.

Un tel cadre, construit sur la base d'une méthodologie propre, permet l'exploitation de données brutes – quantitatives et qualitatives -, mutualisables et ouvrant la voie à une dimension prospective.

1.2– Un chantier en co-construction

_____ **Une thématique engagée avec l'Agence de l'Eau RM&C**

Le thème de l'observation sociale émane de la ZABR, comptant à l'origine un axe « veille sociale rhodanienne », inscrit dans le plan pluriannuel de recherche et conduit par la Maison du fleuve Rhône dans une perspective d'aide à la décision.

En 2005, un groupe de travail réunissant la Maison du fleuve Rhône et l'Agence de l'Eau RM&C a proposé d'inscrire au programme sur objectif du GIS-ZABR la thématique de l'observation sociale du fleuve. Partant des besoins de l'Agence de l'Eau de disposer d'éléments d'appréciation quant aux effets sociaux et culturels des programmes et actions qu'elle met en œuvre, il est apparu nécessaire de définir un cadre d'analyse capable de renseigner l'institution sur ces questions.

Selon l'hypothèse que les questionnements de l'Agence sur le monde social rejoignent dans une large mesure ceux d'autres institutions en charge du fleuve, il est rapidement devenu évident d'ouvrir le chantier aux grands acteurs du fleuve - dont la plupart compose le comité de pilotage du GIS-ZABR.

Une volonté concrétisée par un aller-retour entre les réflexions menées avec l'Agence de l'eau, sur la base de questions déjà bien identifiées, et les rencontres avec les différents partenaires, dans un souci d'information et d'association à la démarche engagée.

_____ **Les grands acteurs du fleuve associés à la démarche**

La consultation des partenaires a pris corps par une série d'entretiens avec les techniciens des services ou Directions concernés au sein des institutions.

Outre la présentation de la démarche d'observation sociale, il s'agissait bien de viser la co-construction du dispositif en les interrogeant à ce propos sur leurs besoins, attentes et questionnements - et le contexte dans lequel ils prennent place.

Les attentes, transformées en sujets « à visée opérationnelle » ou « à caractère général, prospectif, nécessitant une exploration préalable » ont été classées selon un panel de thèmes relevant d'un dispositif d'observation sociale (*voir Tableaux 1 et 2, p. 20*).

De ce premier travail de repérage auprès des techniciens, une sélection des thèmes s'opère, en fonction de leur pertinence et de leur caractère commun, de manière à proposer un corpus d'axes de recherche et d'expertises qui soit profitable à une majorité d'acteurs.

Les techniciens rencontrés :

DIREN de bassin

> Mission Rhône

Région Rhône-Alpes

> Direction des politiques territoriales

> Direction de la prospective, de l'évaluation et des relations aux citoyens

> Direction de l'environnement (service Eaux, milieux aquatiques, Risques)

> Rhône-Alpes tourisme - MITRA (Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes)

Grand Lyon

- > Direction de la prospective (dont Education à l'environnement)
- > Direction des Espaces publics - activités fluviales
- > Direction de l'eau
- > Mission écologie urbaine

Compagnie Nationale du Rhône

- > Pôle fluvial
- > Direction régionale de Vienne

VNF – Service navigation

- > Arrondissement développement et tourisme fluvial.

1.3– Les étapes constitutives du travail d'élaboration

_____ Le temps de la réflexion

Initié avec l'Agence de l'Eau en partenaire principal, le premier temps d'élaboration du dispositif s'est tout naturellement déroulé autour des besoins exprimés par cette institution, avant de rencontrer les autres acteurs du fleuve.

Ainsi, au travers des « 4 grandes questions » proposées par l'Agence de l'eau comme angle d'approche de l'observation sociale, l'occasion a été donnée d'expérimenter la démarche sur des thèmes précis, tels que plus-value sociale de la gestion de l'eau, à titre d'exemple.

Une expérience qui s'est révélée fructueuse, partagée entre réflexion collective (préciser des notions, dégager des problématiques) et travail de terrain (mener une enquête exploratoire sur le bassin versant de l'Yzeron afin d'alimenter les thèmes étudiés).

_____ Le temps de la mutualisation

Dès l'origine, le principe de mutualisation a été retenu comme partie prenante du dispositif d'observation sociale (*voir partie « Approche méthodologique du dispositif », p. 23*), d'ores et déjà esquissé au long de son élaboration.

En effet, au cours des premières séances de travail, l'Agence de l'Eau a bénéficié de retours d'expériences, à la faveur des enseignements tirés des études produites par la Maison du fleuve - sur le secteur du Haut Rhône, du Val de Drôme ou du bassin de l'Ardèche.

Surtout, la volonté de mutualisation s'est amorcée par la consultation des partenaires, puisque au-delà du repérage des besoins de chacun, l'effort a porté sur la mise en commun des

préoccupations. C'est bien justement le commun qui s'impose comme facteur déterminant pour définir la priorité des axes de recherche et d'expertise à proposer pour les années à venir.

_____ Phasage du chantier sur la saison 2005/2006

Septembre 2005 – Février 2006 :

Livrables :
**« Récapitulatif de
saison 2005/2006 »
p. 31**

> Séances de réflexion entre GIS-ZABR, Maison du fleuve Rhône et Agence de l'Eau RM&C autour des « 4 grandes questions » posées par l'institution (*voir « Des problématiques éclairées », p. 10*).

> Conduite et restitution d'une enquête exploratoire sur le bassin versant de l'Yzeron.

Février 2006 – Juillet 2006 :

> Poursuite du travail avec l'Agence de l'Eau.

> Un temps fort : le séminaire d'échanges « Observation sociale du fleuve » (2 février).

**Livrables-partie 3
« Synthèse du
séminaire » p. 48**

L'ouverture aux acteurs du fleuve a démarré par le séminaire d'échanges, dans l'objectif de présenter le dispositif et de restituer des travaux en sciences sociales et définir les champs prioritaires d'investigation. Il a réuni gestionnaires des milieux aquatiques, acteurs institutionnels et scientifiques, qui ont largement pu exprimer leur vision du champ social appliqué au fleuve.

> Consultation des partenaires.

> Restitution des sujets correspondant aux attentes des partenaires.

Pour mémoire - Travaux réalisés dans le cadre de la « veille sociale rhodanienne » (ZABR)

> Gilles Armani - Analyse socio-ethnologique du Rhône court-circuité de Pierre-Bénite : élaboration d'une méthode pour le suivi scientifique du volet socio-économique du Plan décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône. Etude MDRF pour DIREN de bassin et l'Agence de l'Eau RMC - 2003.

> Mélanie Dantonel - Traductions et légitimité de la restauration écologique du fleuve Rhône. Etude de l'action collective globale/locale au sujet de la restauration écologique du fleuve Rhône et de ses perspectives pour le développement local. Mémoire de DESS Sociologie Appliquée au Développement Local, Université Lumière Lyon II - 2002.

> Fabrice Mélin - Loisirs et dynamiques fluviales : du rapport des riverains au fleuve Rhône à son intégration dans un projet urbain. Mémoire de DESS Sociologie Appliquée au Développement Local, Université Lumière Lyon II - 2003.

> Séverine Pupier - Perception paysagère des îles et des îlons du vieux Rhône de Pierre-Bénite après réhabilitation du site. Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Lumière Lyon II - 2003.

2.1 - Les « 4 grandes questions » de l'Agence de l'eau RM&C

Les « 4 grandes questions », qui correspondent à autant d'axes de travail proposés par l'Agence de l'eau, ont véritablement été constitutives du dispositif d'observation sociale du fleuve, la réflexion s'étant initialement engagée sur la base de ces entrées thématiques.

_____ Question 1 : la plus-value sociale de la gestion de l'eau

Parce qu'il recouvre l'ensemble des questionnements de l'Agence de l'eau en matière d'observation sociale, l'axe « plus-value sociale » s'impose au premier chef des problématiques à explorer.

En effet, la notion de plus-value sociale se révèle une porte d'entrée pertinente pour l'appréhension des rapports entre l'humain et le milieu naturel, permettant de mieux comprendre les pratiques des milieux aquatiques et le contexte de leur évolution, la perception des populations et le rôle des actions de communication-sensibilisation dans la relation à l'environnement. Une série de thèmes reliés aux préoccupations de l'Agence de l'Eau, découlant, de fait, de la première des « 4 grandes questions ».

Avant tout, il est important de préciser combien la notion de « plus-value sociale » des politiques de l'eau, au croisement des dimensions économiques et sociétales, reste encore peu visitée par les scientifiques et les gestionnaires.

Arrêtons-nous un instant sur les principales caractéristiques de la plus-value sociale.

S'attacher à la plus-value sociale d'un programme de gestion, c'est porter un regard global sur le territoire associé, à la fois prospectif et rétrospectif : en amont, imaginer un scénario des possibles, puis, à l'issue de la réalisation de l'action, d'en suivre ses effets dans le temps. Comment un programme peut-il affecter ou générer des usages, des représentations, des formes d'appropriation, des partenariats entre les acteurs, des actions d'accompagnement local ? Du panorama ainsi esquissé, des impacts directs et des incidences indirectes ainsi repérés, quelle plus-value (ou moins-value, le cas échéant) en attendre ?

Ainsi, si l'identification effective de la plus-value sociale se situe dans le cadre d'une évaluation de projet, elle s'amorce au moment de sa conception et se poursuit au long de sa mise en œuvre. Plus encore, elle dépasse largement le « temps du projet » pour se saisir du « temps de son appropriation par le local » (les élus, les acteurs économiques et associatifs, les populations riveraines). Une telle plasticité temporelle est à prendre en compte pour la mise en place d'un suivi au long terme.

Si la plus-value sociale de la gestion de l'eau intègre la question du temps, c'est essentiellement dans le rapport entre un programme et son interférence avec le territoire, par la manière dont le local se l'approprié, le fait vivre et lui donne un avenir.

Au-delà de l'analyse des incidences matérielles (activités économiques et de services, projets locaux...), la plus-value sociale vise à rendre compte des effets non quantifiables, parfois peu explicites sur un territoire : le jeu d'acteurs, l'association de groupes d'utilisateurs à l'élaboration du projet, leur capacité à influencer sur son contenu, le bien-être collectif généré, l'amélioration du cadre de vie et sa perception par ceux qui le pratiquent au quotidien, la transmission intergénérationnelle de la relation à l'environnement, etc.

En somme, la plus-value sociale rejoint « l'esprit des lieux », celui qui évoque les spécificités identitaires et sociétales du territoire investi, celui qui expose le rapport singulier de ses habitants au milieu naturel, celui qui transforme un programme global en un projet local.

_____ Question 2 : l'évolution concrète des pratiques et des usages sur les milieux restaurés

À la différence du premier axe qui nécessite un éclairage conceptuel, la question de l'évolution des pratiques n'a pas fait l'objet d'investigation poussée : d'une part elle s'inscrit en droite ligne de la notion de plus-value sociale et, d'autre part, elle demande d'être alimentée par des données brutes, encore peu disponibles à ce jour.

La mesure de l'évolution des pratiques et usages sociaux (pratiques récréatives, formes d'appropriation diverses) sur les milieux restaurés est partie prenante de la plus-value sociale, sans pour autant la recouvrir entièrement. Parce qu'elle ne concerne que les usages sur le périmètre du projet - impacts directs et indirects, dans le temps de l'action -, elle correspond de fait à une première étape dans la recherche de la plus-value sociale, qui, rappelons-le, se lit également à partir des incidences à moyen et long terme sur le territoire élargi.

Observer l'évolution des pratiques suppose cependant de considérer le champ social en amont de la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation, afin de comparer les pratiques avant, pendant et après les travaux de restauration écologique et hydraulique. L'observation requiert dès lors un panel d'éléments quantitatifs (fréquentation, profil des pratiquants, services proposés...) et qualitatifs (types de pratiques, motivation des pratiquants, perception des lieux, qualité des services ...) étalés dans le temps.

En dépit de la faiblesse des données disponibles à l'échelle du bassin rhodanien, une expérience menée par la Maison du fleuve Rhône pour le compte du Syndicat du Haut Rhône

(dans le cadre du programme décennal engagé sur 24 îlons du secteur) livre néanmoins quelques indications à cet égard. Il conviendrait cependant d'élargir ce type d'étude à d'autres terrains, de systématiser les données à produire, voire d'en mutualiser les résultats.

Sans revenir sur les contenus de l'étude conduite sur le Haut-Rhône, précisons simplement qu'elle définit une série d'indicateurs sociaux, du général au particulier, tenant compte de la dimension temporelle et des processus sociaux à l'œuvre sur un territoire.

_____ **Question 3 : Les représentations de la qualité des milieux**

Plutôt que d'explorer les fondements conceptuels des représentations selon les sciences sociales, nous avons cherché à les illustrer de manière concrète, à partir de l'analyse tirée d'une enquête de terrain spécialement engagée pour le chantier d'observation sociale.

Ainsi avons-nous mené une série d'entretiens semi directifs sur le bassin de l'Yzeron, dont le choix a été déterminé au regard de ses caractéristiques au croisement des problématiques généralement attachées aux rivières périurbaines : un cours d'eau soumis à des enjeux de mise en valeur des paysages et des usages récréatifs (secteur amont) et de gestion des inondations (secteur moyen et aval).

Dans le cadre de l'enquête, la notion de milieu s'est élargie à celle de paysage, selon l'hypothèse que le « milieu écologique » serait l'affaire de spécialistes tandis que le « paysage, cadre de vie » serait plus évocateur pour les usagers amateurs et les habitants.

Globalement, il ressort des entretiens à quel point la nature – ou l'idée que l'on s'en fait – tient un rôle majeur au sein des espaces périurbains, étroitement associée à la place de la rivière au cœur du cadre de vie. En dépit des dénaturations consécutives à l'intervention humaine – notamment en secteur aval -, le cours d'eau demeure, dans les perceptions riveraines, un lieu de nature aux accents régénérateurs.

De même, l'enquête révèle la diversité des formes d'appropriation du cours d'eau par les populations, selon les profils, les usages et les modes de perception propres à chacun, de l'Yzeron « outil de travail » pour l'agriculteur à la rivière « champêtre » pour le promeneur, en passant par la « rivière menace, à surveiller de près » pour le riverain établi en zone inondable.

La variété des représentations, toujours explicable en fonction d'un contexte et d'une histoire propre, se retrouve également dans la perception de la qualité de l'eau : quand le spécialiste et l'utilisateur régulier lisent la rivière et perçoivent son évolution, le profane se réfère à une série de critères sensoriels également appliqués aux abords (de la couleur et odeur de l'eau à la présence de déchets sur les berges).

Là encore, les regards sensiblement différents sur les valeurs de la rivière recourent directement des modes d'appropriation distincts, tout en révélant le positionnement de chacun sur le territoire selon les formes d'implication dans la vie locale.

L'investigation conduite sur l'Yzeron montre bien le lien entre une ressource, un milieu et un territoire, que ce soit le territoire-cadre de vie ou le territoire-politique, celui que l'on vit, que l'on pratique et/ou sur lequel on s'engage politiquement.

_____ Question 4 : processus d'information et d'association du grand public

Au même titre que la « plus-value sociale », la question relative aux processus d'information et d'association du grand public a demandé un cadrage sur les modes de communication à distinguer selon les finalités attendues, les types de dispositifs à proposer en fonction du contexte et du public visé, leurs effets sur les processus décisionnels et sur les participants.

L'Agence de l'eau a souhaité une investigation autour de cette question, en droite ligne d'un exercice inédit réalisé en 2005 et reconduit en 2007 : la campagne de consultation du grand public « Tous pour l'eau », inscrite dans la Directive cadre européenne sur l'eau et devant accompagner la révision du SDAGE.

À la lumière des résultats de la consultation sur la DCE (que ce soit sous la forme de questionnaires, de forums publics ou d'animations par les associations), s'est manifesté un besoin de méthode, et avant tout d'appréhension des phénomènes à l'œuvre dans tout processus de consultation et d'association du public.

Aussi nous sommes-nous attelés à problématiser la question et, par ailleurs, à la renseigner au moins partiellement à l'aide de l'enquête exploratoire menée sur l'Yzeron.

Au travers des entretiens avec des usagers de la rivière et des habitants, un premier retour sur l'impact du volet information-sensibilisation du Contrat de rivière Yzeron Vif a pu être effectué : caractéristiques de l'organisme, de ses actions et projets, mode d'information (réunions, lettres d'information, échanges informels...). Par ailleurs, l'occasion a été donnée de se pencher sur les formes de mobilisation riveraines et leurs motivations.

Plus généralement, les expériences de démarches participatives menées sur le territoire national - reliées à diverses problématiques - nous enseignent la nécessaire distinction à opérer entre ce qui relève de la communication-sensibilisation (à des fins d'adhésion du public à un programme ou de comportement respectueux) et ce qui implique véritablement la société civile. Autrement dit, il convient, lors de la phase d'élaboration d'un dispositif participatif, de s'interroger sur les finalités attendues, et d'accepter ses effets possibles

d'ajustements d'un programme, considérant les attentes des individus associés à la démarche.

Communiquer, consulter, associer, mettre en place un système de gouvernance locale, autant d'étapes distinctes, qui supposent des degrés d'échanges entre les participants et de capacité à influencer sur les processus décisionnels de plus en plus importants... et qui suppose également que les connaissances préalables des participants soient bien identifiées.

Livrables- partie 4 :
« Processus
d'information,
d'association du
grand public » p. 52

La mobilisation des publics dépend directement des procédures engagées, de leur contexte, du souci de favoriser une parole libre et spontanée, de l'accès à une information pertinente et de qualité, de la crédibilité accordée à tous les participants, de la prise en considération de leurs propres compétences et savoir-faire, de leur possibilité d'influer sur la décision finale.

Et, au même titre que l'on évalue les dispositifs de participation (qui, quoi, comment), il est de toute évidence nécessaire d'en mesurer les effets sur les individus : leurs sentiments quant à la participation, les nouvelles compétences développées, les incidences sur l'implication politique ou associative locale, l'éco-citoyenneté en construction.

2.2 - Questions croisées

Au-delà de l'examen de chacun des questionnements soulevés par l'Agence de l'Eau, l'exercice offre l'opportunité d'instaurer des passerelles entre les problématiques, comme une manière d'aiguiser le regard porté sur l'irruption du social dans le domaine de l'eau.

_____ Plus-value sociale et association du grand public

L'analyse de la plus-value sociale, qui passe au préalable par l'identification des incidences d'une politique de l'eau sur un territoire, ne peut s'envisager sans penser le rapport aux publics.

Les questions de médiation, de concertation, de transmission entre les générations, de développement des compétences individuelles, de temporalité des individus face à la temporalité du politique et du projet, relèvent largement de la plus-value sociale d'un programme.

C'est bien la relation aux publics qui inscrit une politique dans la durabilité : le milieu naturel, les équipements et les services qui accompagnent sa conservation-valorisation ne peuvent « survivre » sur le long terme si la transmission aux acteurs et populations locales ne s'est pas correctement opérée. À la faveur d'une bonne connaissance du fonctionnement d'un site

environnemental, d'une association à sa gestion, la question de l'appropriation passe par la conscience qu'ont les individus et les groupes des profits économiques et/ou culturels qui seront nécessaires au maintien de sa vocation d'utilité sociale.

_____ **Représentations de la qualité des milieux et évolution des pratiques**

Les dimensions « représentations » et « pratiques » s'avèrent difficilement dissociables, tant elles fonctionnent en étroite corrélation. En effet, les pratiques sont largement déterminées par les représentations sociales que chaque individu se construit, sur la base de schémas mentaux collectifs (véhiculés par les grandes institutions sociétales, que ce soit la religion, la politique, la famille...) auxquels s'ajoutent des perceptions en propre de son environnement.

Formant une structure mentale à la fois singulière et commune au groupe social d'appartenance, les représentations établissent un certain nombre de pratiques cohérentes avec les perceptions du monde.

Toutefois, si les représentations sociales demeurent relativement stables dans le temps pour chaque individu, les pratiques peuvent évoluer, bien qu'elles restent généralement reliées à un même univers. Là intervient le contexte (un territoire, un projet, un aménagement...), capable d'influer sur la pratique sans modifier les représentations.

Ainsi, celui qui mentalement associe espaces de nature avec le bien-être et l'oxygénation, peut remplacer une pratique de plein-air par une autre, rendue possible par des équipements ou des accès facilités au milieu naturel.

_____ **Association du grand public et représentations de la qualité des milieux**

Dans le domaine de la gestion de l'eau, l'implication de la société civile va de pair avec les représentations – et aussi les pratiques – des usagers des milieux naturels, et, plus largement, des habitants du territoire.

De fait, à travers les expériences connues en matière d'association des publics et les enseignements de l'enquête sur l'Yzeron, les facteurs déclenchant d'une participation aux démarches participatives tiennent, tout à la fois ou en partie :

- > au positionnement des individus sur le territoire : riveraineté directe, engagement associatif ou politique, disponibilité,
- > à la perception de leur cadre de vie , positive ou négative : sentiment d'appartenance ou souffrance (inondations...),
- > à l'usage effectif des cours d'eau (professionnel, récréatif), et à un certain degré de connaissance de leur fonctionnement.

3.1 - Les attentes des acteurs du fleuve, partenaires de la ZABR

_____ L'ancrage territorial des politiques de l'eau, un nouveau défi

Spontanément exprimées par certains acteurs du fleuve, ou pressenties pour d'autres, les attentes en matière d'observation sociale sont déterminées par les enjeux territoriaux auxquels les institutions gestionnaires des milieux aquatiques doivent désormais faire face.

Associer politique de l'eau et aménagement du territoire ; interpréter et désamorcer les tensions qui se manifestent autour d'une procédure ; combiner les différentes échelles territoriales entre bassin versant, limites administratives, influence sociale d'un projet ; adapter un programme aux spécificités spatiales et sociétales... Des défis de taille que les stratégies politiques et les pratiques professionnelles ont à assimiler, s'approprier, avant toute action effective.

À cet égard, la série d'entretiens conduite avec les partenaires met au jour des besoins singuliers, directement associés au champ de compétence de chacune des institutions. Toutefois, un regard distancié permet de définir des catégories globales, propres à tisser des liens entre des attentes apparemment particulières.

_____ Les catégories opérantes

1- Les publics

Nombre d'acteurs souhaitent disposer d'éléments d'appréciation (données et analyses) du contexte social de leur action, et en particulier de la relation aux publics, qu'ils soient des élus locaux, des usagers du milieu aquatique (prestataires économiques, agriculteurs, pêcheurs, promeneurs...), des habitants, des acteurs associatifs.

Ainsi, il s'agit de :

- > mieux connaître les publics (profils, pratiques, intérêts, perceptions du cadre de vie...) : évaluer leurs besoins en matière d'information, mettre en place des procédures de consultation et/ou association efficaces,
- > mesurer l'évolution des usages et représentations du milieu : évaluation des programmes de réhabilitation,
- > apprécier leur rapport à l'environnement (connaissance des problématiques environnementales...) : s'assurer d'un impact favorable des politiques de prévention et de sensibilisation.

Des exemples éclairants :

> Région Rhône-Alpes – Direction Environnement

Dans le cadre de sa politique attachée aux procédures contractuelles de type Contrat de rivière ou SAGE, la question se pose du sentiment d'appartenance des habitants non-riverains à un bassin versant : ont-ils conscience des services rendus par la rivière (eau potable, irrigation...) sur un vaste périmètre ?

Comment mesurer le rapport entre le degré d'implication des populations et la zone d'habitat ? Les procédures de gestion engagées sur un bassin versant (SAGE) favorisent-elles l'appropriation des milieux par l'ensemble des usagers ?

> DIREN de bassin – Mission Rhône

Dans la perspective du Plan-Rhône, volet « inondations », la pratique de concertation territoriale mise en place au sein des Comités Territoriaux de Concertation a mis en lumière la difficulté d'appréhender la sphère du public. La prise en compte de l'opinion d'associations de riverains peut conduire à une appréciation biaisée, non représentative de l'ensemble des usagers.

La DIREN, qui souhaite élargir les démarches de concertation à un nouveau public, souligne son besoin d'accompagnement : quels sont les outils les plus efficaces au regard de la finalité de la démarche engagée ? Comment composer avec l'exigence de représentativité et les diverses formes de mobilisation des participants ?

2- Valorisation sociale, économique et politique

Évaluer une politique, en mesurer ses effets de toute nature à l'échelle d'un territoire, appréhender l'imbrication du social et de l'économique : les partenaires situent leurs attentes au croisement de l'environnement, du politique et de la société des usagers.

Le besoin d'apprécier de telles dimensions qui, associées les unes aux autres constituent une chaîne d'effets et de valeurs, découle d'un triple regard :

> évaluer les incidences d'un programme de gestion sous l'angle du développement durable : s'assurer au mieux de la pérennité conjointe des bénéfices environnementaux, sociaux, culturels, économiques,

> rendre visible la stratégie d'une institution et la mise en œuvre des actions environnementales qu'elle réalise en faveur de la préservation, la valorisation des milieux et le bien-être collectif,

> révéler en quoi une politique environnementale joue sur la conservation et l'accroissement des valeurs matérielles et immatérielles : maintien, création et développement des activités et des services aux habitants, valeur économique accrue d'un territoire, transformation des valeurs sociales attribuées aux espaces fluviaux, positionnement de nouveaux acteurs au cœur des démarches, etc.

Des exemples éclairants :

> CNR – Pôle fluvial et Direction régionale de Vienne

Longtemps attachée à l'exploitation du fleuve pour ses ressources économiques, l'institution s'est dotée depuis plusieurs années de missions environnementales dans le cadre de son nouveau cahier des charges. Pourtant, la CNR demeure prise à partie par une frange des usagers, face aux conséquences des aménagements passés.

Consciente de la nécessité de convaincre de son évolution, la CNR se demande comment les usagers et les partenaires se représentent son nouveau positionnement, si les missions d'intérêt générales conduites au bénéfice des milieux produisent des effets en terme d'image institutionnelle.

> VNF –Service navigation Rhône-Saône

Un des objectifs prioritaires de VNF concerne le développement du fret fluvial, dans une perspective de développement durable. Bien que VNF ait pour mission de réduire les impacts environnementaux pour toute opération conduite sur le domaine public fluvial, la poursuite de l'objectif prioritaire peut nuire localement, au bénéfice du global.

Ainsi, au plan local et en raison des atteintes écologiques, des freins aux perspectives d'équipement (doublement d'écluses par exemple) se font jour, en dépit des conséquences positives à l'échelle de la vallée (réduction des nuisances et pollutions, réduction des coûts du transport). Comment argumenter auprès des décideurs, mais aussi du grand public, sur les atouts du transport fluvial malgré de possibles impacts environnementaux locaux ?

3- Comportements individuels et collectifs : la question de la transmission

Soucieux de disposer de clés de compréhension du monde social et de ses évolutions afin de mettre en place des actions opérantes (diffusion d'une culture du fleuve...), les partenaires évoquent la nécessité d'une ingénierie des changements sociaux.

D'un côté, il s'agirait de comprendre et d'interpréter les attitudes et positionnements des populations auxquelles s'adressent les programmes de prévention du risque inondation et de sensibilisation aux espaces naturels. Le paradoxe de certaines situations soulève en effet des questionnements, tels que les écarts entre l'information reçue par les individus et la persistance de pratiques inadaptées au bon fonctionnement des milieux.

De l'autre, il est question de s'assurer des conditions propices à garantir les comportements « vertueux et respectueux de l'environnement », d'où un nécessaire éclairage méthodologique.

Parce que les formes traditionnelles de transmission d'une culture fluviale (par la famille, l'expérimentation) sont de moins en moins prégnantes, le besoin se fait sentir d'imaginer de nouvelles modalités capables de remédier à la perte de la socialisation par le fleuve : quels dispositifs susceptibles de (ré)activer les processus de transmission ?

Aussi les attentes concernent-elles le mode d'appréhension :

- > des modalités de transmission de la culture du risque (connaissance du milieu, initiation intergénérationnelle, expérience personnelle de la crue...), de l'impact de l'information préventive sur les riverains, des phénomènes cognitifs et psychologiques pouvant expliciter les comportements contradictoires,
- > du rapport éthique à l'environnement et le développement des consciences citoyennes, des valeurs attribués aux milieux aquatiques par les populations et usagers,
- > du sentiment d'appartenance, des formes d'appropriation, des figures identitaires et solidaires à l'œuvre - ou potentiellement existantes - autour du linéaire fluvial (de l'amont à l'aval, de rive à rive, ou par type d'usage) entre des collectivités, des acteurs, des habitants.

L'appréciation de ces différents paramètres constitue un préalable à l'aide à la décision à des fins de définition d'actions auprès des populations.

Des exemples éclairants

> Grand Lyon – DPSA/Education à l'environnement

Désirant mieux comprendre les représentations citoyennes et favoriser l'appropriation collective des espaces naturels, le recours aux sciences sociales permettrait de produire des indicateurs sociaux qualitatifs à cet égard.

> Région – Direction des Politiques territoriales

Au regard de vastes périmètres d'intervention et des volets « culture » et « tourisme » du Plan Rhône, comment apprécier l'identité culturelle rhodanienne : échelle géographique de référence (territoire vécu, linéaire fluvial, vallée), symboles attachés au fleuve, identifiants culturels et marqueurs touristiques spécifiques à la vallée du Rhône ?

3.2 – Les sujets proposés par les techniciens des institutions consultées

Les questionnements des acteurs ont donné lieu à un panel de thématiques, soit autant de sujets que les professionnels souhaiteraient approfondir par le biais de recherches appliquées, de missions d'expertise ou d'accompagnement méthodologique.

Les deux tableaux suivant offrent un panorama de la libre expression des techniciens rencontrés, chacun faisant part de thèmes que sa pratique professionnelle ne lui permet pas d'explorer à ce jour. Les tableaux s'organisent de la manière suivante :

- > le premier expose les sujets répondant à une demande ciblée,
- > le second met en évidence des questions générales, à reformuler, voire recentrer, avant toute investigation.

Livrables- partie 5
« Les sujets
communs » p. 77

Tableau 1 – Sujets à caractère opérationnel ou nécessitant un dispositif d’accompagnement

ACTEURS THÈMES	DIREN DE BASSIN MISSION RHONE	REGION POLITIQUES TERRITORIALES, PROSPECTIVE, ENVIRONNEMENT, MITRA	GRAND LYON PROSPECTIVE, ACTIVITES FLUVIALES, ECOLOGIE URBAINE, EAU	CNR POLE FLUVIAL, DIRECTION DE VIENNE	VNF – SERVICE NAVIGATION ARRONDISSEMENT DEVELOPPEMENT
Risque inondation	Approfondissement du sondage BVA/avril 2006 : enquête auprès des habitants en ZI		Perception du risque et sentiment de vulnérabilité	Besoins des riverains en matière d’information sur les inondations et comportements	
Processus de concertation	Formes de mobilisation, efficacité des dispositifs, élargissement aux autres publics (CTC...)				
Usages de l’espace rhodanien		Usages touristiques : offre, demande, potentialités en lien avec la vélo route et ses conditions d’accompagnement <hr/> Impact des opérations de réhabilitation des milieux auprès des populations <hr/> Identification d’indicateurs sociaux de la gestion de l’eau	Veille sociale des programmes d’aménagement : profils des publics, demande sociale, services... <hr/> Analyse de la fréquentation et des usages du Grand Parc Miribel	Veille sociale / vélo route : commerces et services, image du territoire, appropriation par les riverains...	
Représentations /linéaire fluvial			Lien fleuve-mer : connaissance des impacts des pollutions fluviales (populations, élus...) <hr/> Effets des actions de sensibilisation aux milieux naturels (publics-cibles)	Perceptions du linéaire fluvial amont/aval par les riverains	Représentations du fret fluvial (usagers, riverains, décideurs)

Tableau 2 – Sujets à caractère général et prospectif – questions à explorer

ACTEURS THÈMES	DIREN DE BASSIN MISSION RHONE	REGION POLITIQUES TERRITORIALES, PROSPECTIVE, ENVIRONNEMENT, MITRA	GRAND LYON PROSPECTIVE, ACTIVITES FLUVIALES, ECOLOGIE URBAINE, EAU	CNR POLE FLUVIAL DIRECTION DE VIENNE	VNF – SERVICE NAVIGATION ARRONDISSEMENT DEVELOPPEMENT
Risque inondation	Culture du risque et mode de transmission <hr/> Impact moral des inondations sur les populations	Quels liens entre les logiques environnementales et les logiques de gestion du risque ? <hr/> Les phénomènes cognitifs et psychologiques à l'œuvre dans la culture du risque			
Solidarités et identités rhodaniennes	Solidarités de bassin : formes existantes, organisation, points d'ancrage...	Sentiment d'appartenance : - territoire vécu, et identifiants culturels, - survivance de la mythologie et symbolique du fleuve. <hr/> Affluents : sentiment d'appartenance des riverains et non riverains à un bassin versant ?		Images de la vallée du Rhône - identifiants touristiques et culturels, - fonctions énergétiques	
Processus de concertation		Implication de la société civile : profils, motivations, pertinence des outils et effets sur les publics.	Les leviers de la participation, comment associer le public aux enjeux de la DCE ?	Comment intégrer le grand public aux expériences de concertation ?	

Tableau 2 (suite)

ACTEURS THÈMES	DIREN DE BASSIN MISSION RHONE	REGION POLITIQUES TERRITORIALES, PROSPECTIVE, ENVIRONNEMENT, MITRA	GRAND LYON PROSPECTIVE, ACTIVITES FLUVIALES, ECOLOGIE URBAINE, EAU	CNR POLE FLUVIAL DIRECTION DE VIENNE	VNF – SERVICE NAVIGATION ARRONDISSEMENT DEVELOPPEMENT
Image des institutions		Représentations des institutions en charge des milieux aquatiques		Représentations de la CNR et de son évolution (ses usagers)	
Prospective			Usages souhaités du fleuve par les populations ? <hr/> Rôle et devenir des milieux aquatiques (Lyon 2020)		
Autres thèmes		Evaluation de la dimension économique des politiques de l'eau, de gestion du risque et de l'habitat en ZI	Analyse historique et représentations symboliques du fleuve dans la ville <hr/> Risques sanitaires : Quels indicateurs qualitatifs ? Connaissance des usagers ?		Tourisme fluvial : - besoins d'accueil - perception des communes riveraines

4.1 – Une démarche, une méthode

Proposition organisationnelle

Observer un processus, à partir de thématiques déjà identifiées

- > Une sélection des sujets proposés par les partenaires : risque inondation et culture du fleuve ; formes d'appropriation de l'espace fluvial (pratiques et représentations, évolution, indicateurs de mesure) ; procédures de concertation et d'implication de la société civile ; conscience environnementale citoyenne, veilles sociales des programmes d'aménagement du fleuve.
- > Approche complémentaire aux « 4 grandes questions » de l'Agence de l'Eau RM&C.

Proposer un cadre méthodologique pour la conduite des études et des opérations

- > Reformuler et problématiser les thématiques proposées.
- > Identifier les équipes de recherche à mobiliser selon les compétences exigées par l'objet.
- > Définir l'accès au terrain : type d'enquête (approche quantitative et/ou qualitative), sites opérants, échantillon de la population le plus pertinent.
- > Mode de valorisation et de mutualisation des résultats.

Sélectionner des terrains d'étude en fonction de leur pertinence au regard du sujet examiné

- > Au long du linéaire fluvial : exemple « Les représentations du fleuve par les riverains, de l'amont à l'aval » (proposition CNR).
- > Par secteur opérant : exemple « Analyser l'historicité du rôle du fleuve à Lyon et comprendre l'évolution du regard institutionnel et sa place auprès des habitants » (proposition Grand Lyon).
- > Affluents : exemple « Risque inondation : comment instaurer des passerelles entre des logiques et des compétences environnementales (contrat de rivière, SAGE) et des compétences liées à la gestion de la crise et post-crise (Etat et communes) ? Comment renforcer la crédibilité de l'approche Contrat de rivière en période de crue ? » (proposition Région Rhône-Alpes).

Affirmer une démarche interdisciplinaire

- > À travers ce dispositif, l'occasion est donnée d'ancrer une démarche réellement interdisciplinaire. L'observation sociale du fleuve ne peut se comprendre qu'en croisant les appro-

ches : sciences des écosystèmes (hydraulique, écologie), économie, sciences humaines (histoire, géographie, psychologie, sociologie, ethnologie).

> Il ne s'agit pas de superposer les disciplines autour d'un sujet et d'un terrain donné, mais bien de construire une problématique commune aux différentes compétences mobilisées par la question posée, de manière à produire une analyse croisée de l'objet étudié.

Entretenir un réseau de partenaires sur des thématiques partagées :

Auprès des grands acteurs du fleuve et de la gestion de l'eau (techniciens, décideurs) et des scientifiques.

> Mutualisation de l'information : analyse globale, prospective.

> Partage des productions : études et recherches.

> Veille des attentes, des nouvelles problématiques posées aux acteurs.

_____ Des bénéfices cumulés

La mise en œuvre du dispositif d'observation sociale devrait produire un ensemble de bénéfices, pour partie mutualisables.

En premier lieu, le commanditaire d'une étude, d'une recherche, d'une expertise profite directement des résultats, en réponse à ses besoins propres.

Par ailleurs, l'expérience ainsi menée alimente et qualifie le dispositif d'observation sociale. Non seulement elle permet d'ajuster la méthodologie d'étude, mais chaque sujet traité ajoute une pierre à l'édifice, soit une marche de plus vers une analyse globale des processus sociaux à l'œuvre autour des espaces fluviaux.

_____ Des effets de mutualisation

Telles qu'exposées dans la partie précédente du rapport, les attentes des partenaires, bien que spécifiques à chacun, correspondent à des catégories opérationnelles : les publics, la valorisation sociale économique et politique, l'ingénierie des changements sociaux.

Par voie de conséquence, les sujets étudiés dans le cadre du dispositif – quelles qu'en soient leurs particularités – se situent au carrefour des préoccupations d'une grande part des acteurs des milieux aquatiques.

Parce que l'ensemble des thématiques constitue un corpus d'observation à l'échelle du bassin rhodanien, tout partenaire engagé dans le dispositif peut dès lors accéder aux données et analyses produites.

Les effets de mutualisation se lisent dans l'aller-retour entre les productions spécifiquement engagées pour un partenaire, celles qui répondent en partie à ses attentes et celles qui, bien que produites au bénéfice d'un autre, élargissent sa vision sur le champ social des politiques de l'eau.

4.2 – Mode de mutualisation et d'échange de l'information

À des fins d'échanges de points de vue et de diffusion des productions d'observation sociale, la proposition est la suivante :

1 - Organisation d'un séminaire annuel

Réunissant les partenaires ainsi que tout décideur, gestionnaire et scientifique intéressé, la journée d'échanges serait chaque année reliée à un thème.

À l'instar de la journée organisée le 2 février 2006, il s'agirait de :

- > présenter les problématiques et/ou les travaux conduits, alimentant l'observation sociale du fleuve et se rapportant en particulier au thème annuel,
- > produire une approche synthétique des résultats engrangés et des visions prospectives,
- > donner la parole aux participants pour dynamiser le processus, offrir des regards croisés, ouvrir des perspectives en fonction des enjeux institutionnels.

2- Inscription des données dans le géo-répertoire de la ZABR

Le géorepertoire, accessible depuis le site Internet de la ZABR, s'organise à la manière d'un portail ouvert sur les connaissances scientifiques acquises à l'échelle du bassin rhodanien, sous un angle pluridisciplinaire. Il permet d'identifier les données disponibles (ou le mode d'accès à l'information) par organisme de recherche ou de gestion de l'hydrosystème fluvial.

Complémentaire à la mutualisation des résultats de l'observation sociale, l'outil pourrait référencer les données de type quantitatif ainsi produites.

4.3 – Les équipes mobilisables

Conformément au principe d'encourager l'interdisciplinarité en faveur d'un regard global sur le fleuve, ses milieux, ses usages et les transformations qui affectent les sociétés, il s'agit d'identifier les équipes de recherche les plus pertinentes, à l'aune de l'objet à examiner sous l'angle du social, de l'économique et de l'environnemental.

Un dispositif de recherche et d'étude à vocation interdisciplinaire pourrait aisément et rapidement devenir opérationnel : la Maison du fleuve Rhône et l'UMR 5600, intégrés au GIS-ZABR. Les deux établissements se sont en effet accordés sur des axes d'intervention commune, relevant du champ de l'anthroposystème – système interactif entre la nature et les sociétés.

_____ Le dispositif opérationnel au sein du GIS-ZABR : Maison du fleuve Rhône et UMR 5600

Au carrefour de la recherche-action et de missions d'expertise, ce dispositif, spécifique à l'observation sociale du fleuve, permet de mobiliser diverses disciplines des sciences de la nature et des sciences sociales.

Constitué dans un objectif d'aide à la décision en matière de gestion des cours d'eau, le GIS-ZABR regroupe des compétences en écologie, hydraulique, biologie, histoire, économie, sociologie, ethnologie, etc., au travers d'une vingtaine d'équipes de recherche, dont la Maison du fleuve Rhône et l'UMR 5600 (CNRS - Lyon 2, Lyon 3).

La Maison du fleuve Rhône :

L'institution s'intéresse tout particulièrement à l'approche anthropologique de l'espace fluvial, développant un regard d'expert sur les processus d'appropriation du fleuve et les dynamiques territoriales.

L'UMR 5600 Environnement-Ville-Société :

Cette unité de recherche mixte développe une approche pluridisciplinaire, systémique et comparative, à partir d'axes concernant les réseaux de la gestion de l'environnement et des villes ; les acteurs et les modes d'interventions urbains ; l'environnement et les milieux aménagés, les territoires et la ville.

Plus particulièrement, l'UMR a récemment intégré des thèmes transversaux à l'interface des sociétés et de la nature. Parmi ceux-ci, le thème « Eau et territoires » rejoint les problématiques soulevées par l'observation sociale : usages et partage de l'eau ; eau et dynamiques des territoires ; gestion intégrée de l'eau.

Equipes complémentaires au sein du GIS-ZABR :

Selon les besoins et les compétences requises pour tel ou tel sujet, l'observation sociale peut prendre appui, sur :

> d'autres équipes : par l'exemple l'Institut Droit Environnement - Lyon 3, pour un apport juridique,

> des travaux en cours ou réalisés apportant un éclairage nouveau à la question traitée : par exemple, thèse de Léa Sébastien conduite dans le cadre de l'École des Mines – Saint Etienne, portant sur les stratégies d'acteurs et la relation homme/nature.

_____ Autres équipes régionales, nationales et européennes

Aux côtés du GIS-ZABR, certaines équipes de recherche, répondant à des compétences bien identifiées régionalement ou élargies au territoire national, peuvent ponctuellement intervenir sur des sujets précis.

À titre d'exemple, nous pouvons citer :

CEMAGREF

Parmi les recherches du CEMAGREF, centré sur la gestion durable des eaux et des territoires, certaines thématiques développées au sein du département scientifique « Ressources en eau, usages et risques » (Montpellier et Strasbourg) peuvent plus particulièrement intéresser l'observation sociale : « Outils de gestion et gouvernance de l'eau » ; « Gestion des services publics » et « Gestion de l'eau, acteurs et usages », faisant appel à des compétences croisées.

CRESAL (Université Jean Monnet, Saint Etienne)

Au sein du Centre de Recherche et d'Etudes Sociologiques Appliquées à la Loire, des approches spécialisées, telle que la sociologie de l'environnement encore peu développée par ailleurs, peuvent apporter des regards comparatifs sur des objets rhodaniens. Ainsi, les axes 4 et 5 du programme scientifique de l'UMR : « Risque et vigilance » ; « Procédures de temporalisation ».

DESMID (Université de la Méditerranée, Aix-Marseille)

L'équipe de recherche mixte du laboratoire Dynamique Ecologique et Sociale en Milieu Deltaïque analyse les problématiques environnementales sous l'angle des rapports entretenus entre les sociétés et les ressources naturelles. Ses terrains de recherche sont prioritairement les zones humides, les lagunes et les deltas (notamment delta du Rhône). Parmi les thèmes développés, retenons principalement « Interdisciplinarité et interactions nature-société » et « Environnement et gouvernance ».

Laboratoire d'Economie des Transports (Lyon 2, ENTPE)

Cette unité mixte de recherche du CNRS développe des axes de recherche à dimension économique, certains se connectant aux problématiques sociales des espaces fluviaux, tels que « Usages de l'espace et du temps par les acteurs individuels et collectifs ».

Des réseaux de chercheurs mobilisés au sein de programmes pluridisciplinaires :

> *Risque- Décision- Territoire (Ministère de l'écologie et du développement durable) :*

Ce programme de recherche national lancé en 2003 (second volet en 2006), a pour objet les risques naturels et technologiques, sous le triple point de vue de l'histoire, de la géographie et de l'hydrologie. Il vise à créer le lien entre les acteurs locaux de la gestion du risque et les chercheurs, à offrir aux gestionnaires et aux pouvoirs publics des bases scientifiques à leur action.

Parmi les thématiques dégagées, quelques-unes rejoignent directement la problématique inondation du point de vue social : vulnérabilité, systèmes d'acteurs et modalités de décision, retours d'expériences et conservation de la mémoire du risque...

> *Eau et Territoires (colloque 2006, programme de recherche à venir) :*

Organisé par le CEMAGREF en janvier 2006, le colloque s'est donné pour objectif d'interroger les interactions entre ressources, milieux, activités et développement, dans la perspective de faire collaborer sciences humaines et sciences des écosystèmes. Cette rencontre nous a permis de repérer un certain nombre de chercheurs susceptibles d'intervenir sur le champ social des espaces fluviaux, telles que les équipes suivantes : CNRS-Montpellier III (gouvernance et bassin versant...), CNRS-Toulouse (gestion des contrats de rivière...), CNRS-LADYSS (perception du risque hydraulique...).

Le colloque devrait donner lieu, à l'automne 2006, à un appel d'offre de recherche sous la tutelle du Ministère de l'écologie et du développement durable.

> *Mémoire du Rhône - Suisse (Valais) :*

Outre les contacts établis par la ZABR avec des équipes françaises et suisses sur la partie valaisanne du Rhône (hydrobiologie, géomorphologie), la MDFR a été sollicitée par un regroupement de chercheurs pluridisciplinaires (géographie, histoire, archéologie...) qui accompagne au plan scientifique la 3^e correction du Rhône valaisan : Haute Ecole Valaisanne, universités de Lausanne, Genève, Fribourg, Zurich et Archives de l'Etat du Valais.

Un tel rapprochement offre des perspectives de coopération et de recherche comparative à l'échelle globale du Rhône.

Loin de tendre à l'exhaustivité, l'exercice auquel nous nous sommes livrés témoigne toutefois du rapport encore modeste des sciences sociales avec les questions environnementales.

Cette discipline ne s'intéressant que depuis peu aux milieux aquatiques, un nombre limité de chercheurs ont à ce jour travaillé les problématiques de gestion de l'eau et de territorialisation de ses politiques.

Tel que révélé au long du rapport, **le processus d'observation sociale du fleuve, de ses milieux et des territoires adjacents s'élabore en 4 temps :**

- > Temps 1 : aider les partenaires à formuler des questions à partir de leurs propres préoccupations.
- > Temps 2 : problématiser les questions et les inscrire dans le cadre méthodologique de l'observation sociale, établir un mode d'intervention spécifique (recherche, expertise ou accompagnement méthodologique).
- > Temps 3 : sélectionner les sites et les équipes appropriés pour la conduite des travaux, conditions de réalisation.
- > Temps 4 : en tirer des enseignements globaux, leur donner une perspective au travers d'un regard croisé et prospectif, assurer la mise en œuvre d'un dispositif de mutualisation des résultats.

Comme nous l'avons perçu auprès des partenaires consultés, la question de l'observation sociale s'inscrit dans une dimension de projet. Elle a une vocation d'aide à la décision auprès de ceux qui ont à gérer le fleuve, à prendre en compte les transformations des usages et des valeurs.

Ainsi, à travers cette étude, le GIS-ZABR est à même de réfléchir à la place que peut occuper l'observation sociale au cœur des démarches de projet : comment, dès les phases d'élaboration, intégrer le champ social de l'eau dans les programmes et actions ? De quelle manière l'observation sociale peut-elle ouvrir des perspectives opérationnelles, par l'apport d'éléments d'analyse connectés au contexte sociétal d'une opération ?

En premier lieu, une fois le présent rapport - validé par la ZABR - diffusé aux acteurs du fleuve, il s'agira, en concertation avec ceux-ci, d'apprécier les conditions de réalisation du dispositif proposé.

Outre ses caractéristiques méthodologiques, il conviendra de réfléchir à la définition d'un programme à moyen terme : proposer un calendrier des chantiers à démarrer dans les 2 à 3 ans à venir, dans la perspective d'une démarche intégrée propre à constituer un corpus de travaux complémentaires les uns avec les autres.

LES LIVRABLES 2005/2006

SOMMAIRE

Récapitulatif de la saison 2005-2006	31
Partie 1- Premières réflexions autour des « 4 grandes questions » posées par l'Agence de l'eau	32
I – Retour sur l'énoncé des problématiques	33
II – Les enseignements de l'étude « Haut-Rhône »	37
Partie 2 - L'enquête exploratoire sur le bassin versant de l'Yzeron	41
I – Résumé du rapport : les principaux enseignements	42
II – Conclusion : comment se construisent les représentations sociales des riverains et usagers ?	44
Partie 3 - Séminaire ZABR « Observation sociale du fleuve »	47
I – Synthèse du séminaire	48
Partie 4 – Des notions à éclairer	51
I- Processus d'information, d'interrogation et d'association des publics	52
II- Plus value sociale de la gestion l'eau	63
Partie 5 – La consultation des partenaires	76
I – Les sujets communs	77

RÉCAPITULATIF DE LA SAISON 2005-2006

Axes de travail	Mode opératoire	Livrables	Date
4 « grandes questions »	<ul style="list-style-type: none"> Débriefing, réflexions : réunions 7/10 et 8 /11 2005 	<ul style="list-style-type: none"> Comptes-rendus réunion Retour sur l'énoncé des « 4 grandes questions » Les enseignements des études Haut-Rhône et Val de Drôme 	<p>Octobre 2005</p> <p>Novembre 2005</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de mission du 1^{er} trimestre 2005 Phasage du dispositif 2^e semestre 	<ul style="list-style-type: none"> Note d'étape Calendrier et livrables 	<p>Novembre 2005</p> <p>Décembre 2005</p>
Enquête Yzeron	<ul style="list-style-type: none"> Travail documentaire et méthodologique Conduite d'entretiens Restitution 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche méthodologique Compte-rendu intermédiaire Rapport final 	<p>Décembre 2005</p> <p>Janvier 2006</p> <p>Février 2006</p>
Séminaire ZABR – 2 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> Réunions préparatoires Suites à donner 	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse du séminaire 	<p>Février 2006</p>
Axe « Association du Grand Public »		<ul style="list-style-type: none"> Note d'étape 	<p>Mai 2006</p>
Rencontres avec acteurs du fleuve (Région, DIREN, Gd Lyon, CNR, VNF)	<ul style="list-style-type: none"> RDV de mars à fin juin : les attentes des acteurs/OSF 	<ul style="list-style-type: none"> Tableau des propositions de recherche et d'expertise 	<p>Juin 2006</p>
Axe « Plus valeur sociale »		<ul style="list-style-type: none"> Note d'étape 	<p>Juin 2006</p>
Réflexions en faveur du SDAGE révisé	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de cadrage 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations opérationnelles 	<p>Juillet 2006</p>
Perspectives OSF 2006/2007		<ul style="list-style-type: none"> Rapport de synthèse 	<p>Juillet 2006</p>

PARTIE 1

PREMIÈRES RÉFLEXIONS AUTOUR DES « 4 GRANDES QUESTIONS »

Etapes de travail

Séances d'octobre et novembre 2005

Sélection des documents livrés

I - Retour sur l'énoncé des « 4 grandes questions »

II - Les enseignements de l'étude Haut-Rhône

Contexte

Les documents suivants livrent un aperçu de la manière dont l'Agence de l'Eau et la Maison du fleuve Rhône se sont saisies du thème de l'observation sociale, partant d'un premier travail d'explicitation des notions utilisées, de présentation de l'approche en sciences sociales et de son application en faveur de la relation hommes-écosystèmes.

Ainsi, au cours des premières séances collectives avec l'Agence de l'Eau, il s'est agi de « défricher » les notions associées aux « 4 grandes questions », d'en tirer les éléments-clés. Certaines études menées par la Maison du fleuve Rhône dans les années précédentes (en particulier Haut-Rhône et Val de Drôme) ont été examinées à la lumière des entrées thématiques proposées par l'Agence de l'eau : plus-value sociale de la gestion de l'eau, évolution des usages et pratiques sur les milieux restaurés, représentations des milieux, processus d'information, d'interrogation et d'association du grand public.

Ce premier travail a ouvert la voie à la conduite d'une étude de terrain spécifiquement attachée aux questionnements soulevés par l'Agence de l'Eau (voir Les livrables – partie 2).

I – RETOUR SUR L'ÉNONCÉ DES « 4 GRANDES QUESTIONS »

Préambule : explicitation des notions utilisées

Territoire :

Elargissement du périmètre délimité par l'action à l'ensemble de l'espace concerné par ses impacts, même indirects. Selon les cas : rives, communes riveraines, zone de chalandise des usagers...

Ici, la notion de territoire ne suit pas forcément les limites administratives, ni les frontières établies d'un espace de projet (ex CDPRA, Syndicat mixte), mais correspond à l'influence potentiellement exercée par un milieu aquatique, un site de pratique, un programme ou un projet.

Exemple :

Programme de réhabilitation du Haut Rhône – 3 chutes concernées (Chautagne, Belley, Brégnier-Cordon), tandis que l'espace d'influence concerne les communes intégrées au Syndicat du Haut Rhône, mais aussi les pôles attractifs voisins (village de Chanaz, lac du Bourget, Parc d'attraction des Avenières...).

En limite de 5 départements.

Riverains, usagers

Là aussi, cette notion s'élargit des seuls habitants effectivement riverains du cours d'eau aux populations vivant le territoire : habitants des communes et sur les rives, individus travaillant sur le territoire mais n'y résidant pas.

Les usagers regroupent l'ensemble des pratiquants du site, qu'ils soient promeneurs, baigneurs, kayakistes, pêcheurs... résidant ou non sur le territoire.

Acteurs locaux :

Elus locaux : maires, présidents de syndicats intercommunaux

Acteurs institutionnels et techniciens porteurs et partenaires du programme ou du projet

Professionnels de la culture et tourisme pouvant être concernés par le projet : musées, bases de loisirs, offices du tourisme, CDT, CRT

Acteurs associatifs et privés : associations environnementales, culturelles, patrimoniales, CCI, hôteliers, etc.

1 - Plus-value sociale de la gestion de l'eau

Qu'apporte un à collectif humain la mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau ? Quels sont les effets positifs, directs ou induits, d'un programme sur un territoire, sur des usages, des usagers et des acteurs locaux ? A mettre en regard avec la moins-value sociale (effets négatifs directs ou induits), ou même l'absence d'effet réel sur le territoire, les usages et les représentations.

Aspects à considérer en termes de « plus-value sociale » :

- Transformation de l'image de la rivière : sensibilité à la rivière, sa présence, la qualité de ses eaux et de ses paysages, transformation des pratiques ayant pour cadre la rivière (retour d'usages ou apparition de nouveaux).
- Réinscription de la rivière dans le paysage et le quotidien des riverains (passage de la rivière « oubliée » à la rivière « fréquentable »).
- Reconfiguration, réorganisation des berges, amélioration des accès (voie de circulation, sentiers, accès à l'eau), création d'infrastructures d'accueil d'activités, de services de loisirs et de tourisme en lien avec l'eau (nouvelles implantations, emplois).
- Impulsion économique et politique sur le territoire : mise en place de partenariats, intégration de la rivière dans les politiques locales, coordination des actions, relance de l'activité économique, amélioration de l'habitat.

Des effets positifs (directs et indirects) possibles sur :

- Un territoire : valorisation de son image et renforcement de son attractivité, contribution au développement économique.
- Des usagers : augmentation de la fréquentation, diversification des pratiques, nouvelles représentations des lieux, sensibilisation à l'environnement, réactivation de la « culture de l'eau », de la « culture du risque ».
- Des élus et acteurs locaux : meilleure implication, évolution des pratiques professionnelles (ex : concertation et de coordination des projets), lancement d'actions d'accompagnement.

Moins value sociale :

- Apparition de conflits d'usage.
- Pratiques et/ou fréquentation inadaptées à la survie écologique du milieu et/ou au maintien du cadre paysager.
- Opposition des élus et acteurs locaux aux modes d'actions et enjeux du programme et politique de gestion de l'eau, conflits d'intérêts.
- Réponse inadaptée aux attentes des usagers.

Absence d'effet :

- Impact nul sur l'évolution des pratiques (fréquentation identique de l'espace, maintien des pratiques anciennes).
- Pas d'incidence sur le rapport et la sensibilité à la rivière.
- Méconnaissance des usagers et riverains du programme, pas de perception du changement.
- Indifférence et/ou méconnaissance des élus et acteurs locaux, absence d'action d'accompagnement touristique et commercial projetée, pas de création ou de développement des infrastructures et services.

2 - Evolution des pratiques, usages et représentations sur milieux restaurés

Comment les usagers s'approprient-ils un milieu restauré ? Constate-t-on de nouvelles pratiques ou une seule continuité des usages ? Les représentations changent-elles, notamment sur les questions liées au paysage, à l'aspect sécuritaire, à un espace de nature ?

Aspects à considérer :

- Loisirs, sports, activités pratiquées en famille ou entre amis, ou dans un cadre institutionnel/professionnel
- Impacts indirects : évolution des services, équipements, hébergement/restauration, offre et prestations de loisirs et tourisme, immobilier et urbanisme, image du territoire.

Evolutions à mesurer :

- Le territoire : services et infrastructures mis en place (implantation, emplois, potentiel de fréquentation, chiffres d'affaires...), projets associés, intégration du milieu restauré dans la communication touristique, cohabitation entre les usages.
- Les usagers : continuité ou rupture des pratiques, représentations paysagères, perception du changement, modes d'appropriation des lieux, satisfaction des attentes selon les usages.
- Les acteurs locaux : appréciation des résultats du programme, appropriation par les élus...
- Sociologie des usagers : profil, provenance, modes de pratiques, périodicité, importance du cadre de la pratique, motivations et autres activités sur le territoire, appréciation de l'offre...

3- Représentations (de la qualité) des milieux

Quelles valeurs sont attribuées (et quelles images associées) au milieu aquatique par ceux qui le fréquentent et ceux qui ne le fréquentent pas ?

Quelles sont les représentations - les perceptions, les catégories mentales mobilisées... - des usagers, des acteurs locaux mais aussi des spécialistes, sur un même milieu ? En quoi diffèrent-elles non seulement selon la situation, mais aussi selon la posture : quels écarts entre celle du scientifique, du politique et du riverain ?

Comment se construisent ces représentations (transmission, usage personnel du milieu, connaissance théorique...) ?

Aspects à considérer :

- Paysages et abords du cours d'eau :
représentations de la nature, perception d'un paysage, évolution sur les milieux restaurés, impact de la représentation scientifique sur le programme d'action et effets sur les usagers, utilisation du paysage à des fins politiques.
- Qualité de l'eau, pollution :
critères d'un « bon/mauvais » état selon les usagers et les spécialistes, impact de ces représentations sur les pratiques (baignade, pêche, canoë-kayak), origines des pollutions selon les différentes catégories d'acteurs.
- Aspect quantitatif de la ressource en eau :
critères de satisfaction des usages au regard des impératifs écologiques, perception de l'augmentation du débit réservé, représentations liées aux événements hydrologiques extrêmes (crues, étiage sévère).
- Faune et flore :
connaissance des usagers sur ces aspects, demande sociale des promeneurs, pêcheurs et chasseurs.

4- Processus d'information, association du grand public

La préoccupation des gestionnaires s'attachent désormais à satisfaire au mieux les exigences de sensibilisation des populations riveraines aux problématiques de gestion de l'eau. Une large réflexion se met en place quant aux enjeux et objectifs de l'information et à la méthode proposée, déclinée en actions.

Quels dispositifs sont mis en œuvre pour associer le grand public et/ou l'informer des politiques et opérations de gestion de l'eau (outils et supports d'information et de sensibilisation, contenus, destinataires) ? Quel est le discours institutionnel et sur quels objets porte-il ? Quel impact a-t-il sur les populations riveraines ? Quelle participation de celles-ci ? Comment sont prises en compte leurs attentes ?

Evaluation de :

- Gestionnaires : actions d'information/sensibilisation mises en place, supports, discours et adaptation au public concerné, évaluation des actions, contraintes à prendre en compte, relations avec les partenaires, les communes.
- Riverains : connaissance du programme, mode de participation, appréciation de la qualité de l'information, attentes/programme.
- Acteurs locaux : implication, appréciation du programme et enjeux pour le territoire, devenir du programme.

II - Les enseignements de l'étude conduite sur le Haut-Rhône :

« Programme de restauration hydraulique et écologique du Haut-Rhône – Suivi du volet socio-économique 2004-2008. Etat des lieux, novembre 2004. »

Commanditaire : Syndicat du Haut-Rhône.

1- Plus-value sociale

Rappel des travaux menés dans le cadre du programme de réhabilitation :

- Chute de Chautagne : 4 îlons, travaux entamés fin 2003, fin 2005 : remise en eau, revégétalisation
- Chute de Belley : 9 îlons, travaux entamés à l'automne 2004 : remise en eau (été 2005), revégétalisation en cours de finition
- Chute de Brégnier-Cordon : 11 îlons, début des travaux fin 2005

D'une manière générale, le changement n'est pas toujours perceptible par les usagers « lambdas » (promeneurs, riverains non ou peu informés sur le programme), du fait de son faible impact visuel et paysager. De plus, les travaux se déroulent sur les saisons automne/hiver - moins propices aux loisirs de plein air -, sur des sites éloignés des communes (chute de Belley).

Les usagers informés (pêcheurs notamment) ont des attentes fortes et exprimées quant au renouvellement des espèces animales. A ce sujet, les représentations après travaux (Chautagne) se révèlent contrastées, entre ceux qui constatent une augmentation piscicole et ceux qui expriment leur déception.

Il est aujourd'hui trop tôt pour pouvoir mesurer les effets réels du programme.

En terme d'accompagnement du programme, la plus-value sociale peut se mesurer au travers des initiatives en cours : organisation et coordination des prestations canoë-kayak (4 prestataires réunis autour d'une promotion commune, sous l'impulsion du SHR et du syndicat Avant-Pays Savoyard), dont la pratique sera favorisée par la remise en eau ; relance de la pêche professionnelle, mise en place de circuits de pêche.

Indirectement, on peut aussi mentionner la vélo-route, qui participe à une valorisation de la pratique de loisirs en bordure du fleuve, au même titre que le programme de restauration. Sans compter la remise en navigabilité, à travers l'ambition d'une nouvelle animation du linéaire fluvial.

Ainsi, on peut estimer que la combinaison « vélo route » / espace de pratique « canoë-kayak » / remise en navigabilité peut impulser un accompagnement économique : relance de

l'activité hôtelière et l'offre de restauration « du terroir » (en déficit sur le territoire), création d'offres de découverte (location de vélo, services de croisières, randonnées...), actions projetées d'augmenter la capacité des ports de plaisance.

De plus, l'image même du territoire (et par là sa communication) peut évoluer, ou plutôt se renforcer autour de son image de nature, de paysages verdoyants, de sites de loisirs de plein air et de « poumon vert » de l'agglomération lyonnaise.

Usages : effets constatés ou projetés

Effets positifs :

- effet direct/kayak : la remise en eau permet aux embarcations de ne plus toucher le fond, un courant permanent pour la pratique du kayak.
- effet indirect/kayak : augmentation effective de la fréquentation canoë-kayak, grâce aux actions coordonnées des prestataires (édition d'une plaquette commune, charte qualité en projet).
- effet direct attendu/ pêche : renouvellement piscicole, cadre paysager agréable.
- effet direct attendu/baignade : meilleure qualité de l'eau, cadre paysager agréable.
- effet direct attendu/chasse au gibier d'eau : nidification et lieux de reproduction dans un milieu restauré et préservé.
- effets indirects attendus : un lieu requalifié opposé au « no man's land » (délinquance sur bord du vieux Rhône, décharges sauvages).
- effets indirects à l'œuvre sur le territoire : mise en réseau de l'offre de service (prestations nautiques, musées) ; intégration du fleuve et de ses rives dans l'identité du territoire (territoire de projet : démarche de projet rive gauche/rive droite, projets structurants « fleuve »).

Effets nuls ou faibles :

- Peu de kayakistes isolés (hors clientèle des prestations), ni de compétition sur le secteur. Des passages dangereux.
- Barque : quelques usages pour pêche et chasse au canard, sans changement (à l'exception d'un projet de construction de barques traditionnelles par un ébéniste).
- Aviron : pratique sur canal navigable, donc pas de rapport avec programme de réhabilitation.
- Chasse/gros gibier : le gros gibier se trouve à l'intérieur des terres.

Effets négatifs :

- Effets directs possibles : si augmentation de la fréquentation, problèmes possibles de gestion des nuisances (dérangement faune et flore, perte de la tranquillité des lieux) et des déchets.
- Effets indirects possibles : conflits d'usages entre jet ski, pêcheurs, pratiques « douces », possibilité de dégradation de l'environnement par les pratiques motorisées.

2- Evolution des usages et pratiques sur les milieux restaurés

Pas de réelle information à ce sujet dans le cadre de l'étude. En effet, les travaux consécutifs au programme réhabilitation sont encore trop récents pour que l'on puisse réellement en mesurer les impacts.

Cependant, l'étude pointe les représentations des usagers sur le « fleuve d'autrefois » (avant les aménagements hydroélectriques), telles que :

- Représentation nostalgique du fleuve non aménagé : le fleuve sauvage, le fleuve ressource et lieu de vie (alimentation en bois, roseau, gravier, limon, poisson), le fleuve ludique (baignade). Mais aussi un fleuve dangereux (inondations).
- Aujourd'hui, pour ceux qui l'ont connu jadis, on parle d'un fleuve « esquiné », voire « mort ».

3 – Représentations de la qualité des milieux

Représentations de la qualité des milieux : le point de vue des usagers :

Pêcheurs :

- Dégradation de la qualité de l'eau (rejets des agglomérations anneciennes et chambériennes, chasses des barrages par la CNR dans le Rhône canalisé) : répercussions sur la faune.
- Représentation nostalgique : grande richesse écologique avant les aménagements.
- Perte de la diversité piscicole avec les aménagements : abondance de poissons blancs, disparition des hotus, diminution du nombre de truites et d'ombres.

Chasseurs :

- Baisse de la qualité cynégétique des bords du Rhône, diminution du nombre des canards depuis les aménagements.

Usagers baignade, promeneurs

- Dégradation générale des bases nautiques sur le Rhône (ex Murs et Gélignieu) : eau (prolifération des algues), plage (manque d'entretien, saleté).
- Perception d'une qualité satisfaisante dans les casiers de la Malourdie : une « bonne » eau alimentée par infiltration.
- Perception des eaux du Rhône : qualité jugée médiocre (couleur grise, algues, déchets sur les abords – sacs plastiques, électroménager, épaves de voitures...), eau froide, interdiction de baignade.
- Perception paysagère : impression de nature, tranquillité des sites, lieux méconnus et peu accessibles – le Rhône, espace naturel.
- Aspects négatifs : décharges sauvages, mauvaise fréquentation, manque de sécurité nocturne.

Kayakistes

- Prestataires, professionnels du tourisme : dangerosité de certains passages (seuils, courant), facteur limitant quant à l'étendue des parcours proposés.
- Clientèle : sensations des petits rapides allée à une pratique en toute sécurité, qualité paysagère du site (mais problème du portage aux barrages).

Ecarts entre spécialistes et usagers / la qualité de l'eau, effets du programme :

Pas d'information à partir de l'étude.

4 – Processus d'information, sensibilisation des riverains

Information du public :

- SHR : édition de 4 numéros de « O Rhône » (journal du programme de réhabilitation) depuis 2003.
- Syndicat Avant-Pays Savoyard : le « Forum bleu et vert » événement organisé sur les rives du lac d'Aiguebelette, a été l'occasion, durant sa 3^e édition en 2004, de présenter le programme de réhabilitation (conférences), ses enjeux et la place du Rhône sur le territoire.

Attentes du public :

Globalement, un regard « bienveillant » porté sur le programme.

- Pêcheurs, chasseurs : attentes de renouvellement de la faune/ programme de réhabilitation.
- Promeneurs, baigneurs : sentiment que le paysage de nature sera renforcé grâce au programme.
- Kayakistes : l'augmentation du débit aura un impact direct sur la pratique (meilleures sensations, lutte contre l'eutrophisation).

Attentes des acteurs locaux (professionnels du tourisme essentiellement) :

Au moment de l'enquête (printemps 2004), peu d'entre eux avaient connaissance du programme de réhabilitation. Après explicitation de celui-ci, certains ont fait part de leurs attentes.

Réactions globalement positives des offices du tourisme, dans la mesure où le programme engage un regard sur le Rhône, jusqu'alors écarté des préoccupations touristiques : prise de conscience de l'existence même du fleuve.

PARTIE 2

L'ENQUÊTE EXPLORATOIRE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'YZERON

Étapes de travail

Décembre 2005 à mars 2006

Restitution en présence du chargé de mission du contrat de rivière « Yzeron vif »

Sélection des documents livrés

Extraits du rapport d'enquête :

I – Résumé : les principaux enseignements

II - Conclusion : comment se construisent les représentations sociales des usagers et riverains ?

Contexte

Dans l'optique de disposer de données et d'avancer sur l'appréciation de la thématique sociale des milieux aquatiques, une enquête exploratoire a été menée sur le bassin versant de l'Yzeron. D'une ambition modeste, l'enquête visait à éclairer certaines des questions posées par l'Agence de l'Eau et non fournir un travail complet d'observation sociale.

Au regard de la diversité des « 4 grandes questions » et de la difficulté de les embrasser d'un coup d'un seul, l'enquête avait pour objet de renseigner deux axes en particulier :

- > la représentation de la qualité des milieux,
- > les processus d'information et d'association du grand public.

Aussi les thèmes de l'enquête ont-ils abordé le rapport des habitants au cadre de vie et plus particulièrement à la rivière, les représentations de la nature, la question des inondations, la connaissance du milieu et l'impact des actions de communication-sensibilisation.

Sur le terrain, l'approche qualitative s'est opérée au travers d'une trentaine d'entretiens approfondis auprès des usagers de la rivière : élus locaux, agriculteurs, pêcheurs, riverains, membres d'association de défense de l'environnement.

I – RÉSUMÉ : LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La rivière effacée :

- ⇒ Un espace de proximité : pêche et promenade, pour un moment de détente en journée, plutôt qu'une réelle destination de week-end (ex. rivières prestigieuses en Rhône-Alpes). Un rôle non négligeable dans la pratique des loisirs périurbains.
- ⇒ Pratiques riveraines : peu prégnantes au quotidien mais possédant des caractéristiques propres : surveiller la rivière face à la menace d'inondation (riverains, élus), se soucier de son entretien, à défaut de le faire soi-même.
- ⇒ Des accès confidentiels, un potentiel de « poumon vert » qu'il s'agit de faire connaître sans dénaturer l'environnement et la qualité écologique.

La rivière menace et menacée :

- ⇒ Une évolution des phénomènes extrêmes : récurrence et violence des crues, étiages de plus en plus prononcés, auxquels s'ajoutent l'ensablement du lit et l'érosion des berges. Une évolution constatée par une majorité de la population et reliée – au-delà d'un possible changement climatique – à un ensemble de facteurs anthropiques : urbanisation de la vallée, aménagement de la rivière et de ses abords (axe routier), fonctionnement du barrage de Pierre-Bénite.
- ⇒ Quand la rivière déborde : l'ambivalence du temps fort de la crue (entre peur et convivialité riveraine), le traumatisme de la réparation, la crainte d'une nouvelle menace : de la colère à la mobilisation des riverains.
- ⇒ Une eau dont la qualité s'améliore, mais menacée par les comportements individuels (déchets sur les berges, rejets agricoles et domestiques). Les critères des « profanes » (usager et riverain lambda) se réfèrent à des éléments sensoriels – vue, odorat – complétés d'une observation fine du milieu par les « spécialistes » (pêcheurs avertis, agriculteurs utilisant la rivière).

La rivière sectorisée :

- ⇒ Des préoccupations centrées sur son « bout de rivière » : celui que l'on connaît au plan géographique (quelques kilomètres à l'aval ou à l'amont), ou en lien direct avec l'usage. Autrement dit une attention soutenue à la qualité de l'eau (pêcheurs, agriculteurs), aux accès et aux projets de la vallée (élus, membres d'associations environnementales) au risque et à ses moyens de lutte (élus, riverains menacés).
- ⇒ Apprécier « son » paysage : une dévalorisation des paysages de l'amont vers l'aval par les personnes interrogées, du « champêtre » au « bétonné ». Cependant, les riverains des zones

urbaines érigent la rivière en objet représentatif du lien campagne/ville. L'Yzeron : la « nature » dans la ville et une plus-value du cadre de vie.

Corrélation entre l'intérêt et l'accès à l'information

⇒ Une connaissance des programmes de gestion limitée à la préoccupation ou au secteur de vie

⇒ L'accès à l'information dépend directement de l'intérêt porté à la rivière ou de l'implication dans la vie communale, voire de la mobilisation riveraine (constitution en association de défense).

⇒ Les interlocuteurs – notamment les riverains sinistrés – font part de leurs besoins d'écoute et d'explication des projets, dans une perspective d'association à la démarche de gestion.

⇒ Les mieux informés sont ceux qui mobilisent plusieurs niveaux et modes d'accès à l'information : rencontres informelles avec les élus et techniciens, réunions publiques, lettre du SAGYRC et bulletins municipaux.

Des projets attendus, des projets contestés

⇒ Usagers et populations se scindent en deux groupes : attente impatiente de la réalisation des grands travaux hydrauliques contre crainte d'une dénaturation environnementale

⇒ De la rivière au territoire :

Des points de vue contrastés, parfois éloignés des contraintes inhérentes au programme, mais tous révélateurs d'une forme d'attachement au cadre de vie.

Établissement d'un rapport étroit entre le programme de gestion de l'eau et les projets d'infrastructures routières, deux processus de transformation du territoire tendant à l'équilibre sécuritaire (crues), fonctionnel (axes routiers) et récréatif (valorisation des paysages, création de sentiers).

De la solidarité affichée à l'entraide effective

⇒ Une solidarité amont-aval affichée au plan politique, remise en question par les réalités du territoire : enjeux distincts, longues démarches de négociation.

⇒ Une entraide efficiente entre riverains et usagers, fondée sur l'interconnaissance et/ou le partage de problématiques similaires (communes soumises aux inondations, par exemple)

⇒ Le passage de l'entraide spontanée à une solidarité de fait ne peut s'opérer que sur l'identification des « entre-soi » - moteur de l'entraide – à l'œuvre sur le territoire.

Le territoire de demain

⇒ La vision idéale d'un environnement maîtrisé, sagement équilibré entre l'urbain et le rural, traversé par une rivière naturelle mais régulée, utile, attractive et entretenue.

II – CONCLUSION

Comment se construisent les représentations sociales des usagers et riverains ?

En guise de conclusion, un temps de recul nous permettra en premier lieu de rapporter les enseignements de l'enquête de terrain aux attentes des équipes Agence de l'Eau RM&C et ZABR en matière d'observation sociale, avant de revenir sur ses apports méthodologiques.

Aussi, il s'agira de :

Dérouler les fils de l'enquête de terrain à la lumière des questions initialement débattues au sein du groupe de travail au sujet du bassin versant de l'Yzeron, transversales aux axes « représentations de la qualité des milieux » et « processus d'information, d'interrogation et d'information du grand public ».

La rivière menace

Ces représentations, émanant essentiellement des riverains et des élus des communes inondées, s'élaborent généralement à la suite d'un événement traumatisant.

Le nouvel arrivant en zone inondable, malgré les risques énoncés, ne prend la mesure de celui-ci qu'une fois qu'il a expérimenté l'inondation. De là, son rapport à l'espace se transforme, passant d'une indifférence bienveillante à la vigilance (surveiller la rivière au moment des fortes pluies, constituer des repères, se tenir informé des programmes de gestion).

Si la primo-expérience laisse des traces autant matérielles qu'immatérielles (inquiétude diffuse, changements d'habitudes), la récurrence des crues provoque la colère, jusqu'à la mobilisation revendicative.

La rivière agrément

Celle que l'on pratique pour le loisirs (pêche et promenade, pour l'essentiel), celle qui s'impose dans le décor, élément à part entière d'un cadre de vie attractif.

En droite ligne d'un contexte empreint de signaux urbains, les représentations de la rivière rejoignent celle d'une nature sublimée, qui, plutôt que s'opposer à la ville, s'offre en *continuum* : la rivière urbaine, qui, bien que canalisée, insuffle un « bout de nature » ; la rivière périurbaine, champêtre et presque sauvage à deux pas des habitations, idéale pour les loisirs de proximité ; la rivière en espace rural au service des citoyens...à condition que des accès soient préservés.

L'une des hypothèses préalables, à savoir l'affiliation de l'Yzeron à un objet urbain par les habitants de l'aval, semble donc battue en brèche. L'Yzeron se perçoit bien comme un objet de nature, simplement plus ou moins marqué par la main de l'homme, et, dans tous les cas,

il revêt une fonction primordiale : instituer une forme de nature dans la ville, et par là même participer à l'environnement de chacun sur un mode positif.

De l'amont/aval, des problématiques distinctes

L'enquête donne à voir des perceptions, situations et enjeux différenciés de l'espace rural à l'espace urbain, que l'on soit habitant, acteur associatif ou politique, pêcheur, agriculteur. En fonction du rapport à la rivière, l'on se préoccupe de la qualité des eaux, de la propreté des berges, des accès aux propriétés privées, l'on se mobilise contre les grands projets hydrauliques ou on les soutient avec ferveur.

Néanmoins, la dimension qualitative de l'Yzeron se retrouve de part et d'autre, tous interlocuteurs confondus – à l'exception de certains agriculteurs, plus soucieux de la rivière « outil de travail ». De l'amont à l'aval, le paysage de la rivière constitue un dénominateur commun. Malgré les colères de l'Yzeron et les traumatismes ainsi générés pour les riverains urbains et périurbains, sa valeur ajoutée s'attache au cadre de vie.

Au vu d'une différenciation marquée sur l'ensemble du bassin versant, la notion de solidarité amont/aval - partie prenante des questions initiales -, surgit difficilement de la campagne d'entretien, tant elle paraît relever d'une ambition non relayée sur le terrain. En revanche, elle semble s'opérer à une échelle réduite, celle du moyen/aval, et plus encore de l'aval/aval. En somme, la solidarité se fonde sur la similitude et/ou l'interconnaissance.

Pour s'imposer véritablement, la solidarité de bassin ne peut s'élaborer qu'en identifiant les « poches de solidarité » locales et/ou ciblées sur des questions particulières. Juxtaposées, parfois combinées, ces formes solidaires singulières pourraient constituer le fil conducteur d'une stratégie développée à l'échelle du bassin versant.

De l'appropriation privée à l'intérêt public

La contradiction entre une appropriation de la rivière par ses propriétaires, un usage par le grand public et une gestion relevant de l'intérêt général, imprègne l'ensemble de l'enquête menée sur l'Yzeron. Le groupe de travail a bien justement identifié cette problématique, frein possible à une visibilité forte de la rivière au sein du territoire (des accès limités sur les propriétés privées) et à la conduite de travaux visant le bon fonctionnement du milieu.

La complexité du rapport homme/rievière se lit avec plus d'acuité dans le contexte d'un cours d'eau non domanial, à la fois exposé à des usages parfois s'opposant les uns aux autres (pratique douce/pratique motorisée ; loisirs/usage professionnel/quiétude riveraine) et soumis à des enjeux publics majeurs (protection contre les crues, ressource en eau, valorisation paysagère, etc).

De fait, la mission du gestionnaire s'avère fort ardue : pallier les défaillances de l'entretien individuel, mais aussi promouvoir, expliquer les programmes et ses bénéfices aux propriétaires-riverains. Si certains se révèlent réticents à toute action sur leur terrain, il semblerait que ce soit plus par méconnaissance du fonctionnement global de la rivière que par réelle mauvaise volonté. En effet, après une longue période de démarches, les conventions de passage ont finalement pu être mises en œuvre.

La question de la communication prend ici pleinement son sens. La communication écrite, du fait de son impact limité – distribution irrégulière, lecture aléatoire, discours normé et ciblé –, suppose un relais par d'autres formes d'association du public, tenant compte de leurs propres attentes : rencontres informelles avec les gestionnaires, réunions publiques...

Par ailleurs, l'accès aux berges dans les secteurs privés, et par là la création de sentiers tout au long de l'Yzeron, pose problème, tant elle implique un temps de négociation entre politiques, gestionnaires et riverains, fondé sur une fréquentation maîtrisée et dénuée de nuisance. Pourtant, les paroles des usagers montrent d'une part ce souci de préserver son environnement des « hordes » de promeneurs et de curieux, et, d'autre part, le constat de comportements irrespectueux des espaces de nature.

Le profane, le spécialiste et le scientifique

En question de départ, se posait la divergence d'appréciation des milieux entre le scientifique et le profane – l'utilisateur lambda –, le premier mobilisant des paramètres analytiques sans commune mesure avec les critères spontanés du second.

À ces catégories s'ajoute, de notre point de vue, le spécialiste, celui qui, par son usage régulier des milieux aquatiques, fait preuve d'une connaissance basée sur l'observation.

L'enquête rapproche le spécialiste du profane par la référence aux critères relevant du sensitif – odorat, vue –, et le spécialiste du scientifique par l'attention portée à l'évolution du cours d'eau et à ses aspects biologiques – sans pour autant maîtriser l'analyse physico-chimique. Ainsi, il apparaît que le profane a naturellement, et spontanément, tendance à élargir sa vision de qualité/non qualité de la rivière à l'environnement proche. Le référentiel de qualité englobe dès lors le lit de la rivière (présence de faune, transparence des eaux...) et ses berges (présence de détritus), jusqu'à l'entretien de celles-ci.

La perception du profane, mais aussi du spécialiste, mérite l'attention et offre l'opportunité d'améliorer la communication sur l'état des milieux à destination du grand public, au plus près de leurs préoccupations et mobilisations cognitives.

PARTIE 3

SÉMINAIRE ZABR « OBSERVATION SOCIALE DU FLEUVE »

Étapes de travail

Janvier à mars 2006 : organisation du séminaire

Temps fort : 2 février 2006

Sélection des documents livrés

I – Synthèse du séminaire ZABR

Contexte

Une journée d'échanges organisée par la ZABR, selon un double objectif :

- > Présenter la démarche d'observation sociale à un grand nombre de scientifiques, d'acteurs institutionnels et de gestionnaire du Rhône et de ses affluents ; les associer dans une optique de co-construction en laissant libre cours à leur expression.
- > Restituer des travaux relevant des sciences sociales, réalisés dans le cadre de la ZABR.

Parmi les 84 participants, nombreux sont ceux qui ont fait part de suggestions quant aux problématiques à travailler au sein de la démarche d'observation sociale.

I – SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE ZABR

Observation sociale du fleuve – 2 février 2006

Objet de la journée d'échanges

À l'heure des procédures d'évaluation des politiques de gestion de l'eau et de consultation publique DCE, scientifiques et gestionnaires se préoccupent aujourd'hui des effets produits par les programmes engagés sur un territoire, ses usagers et ses populations.

À cet égard, la conception d'un dispositif d'observation sociale vise à éclairer les décideurs et les acteurs de l'eau sur les usages sociaux et les représentations attachées au fleuve et à ses milieux.

Le séminaire d'échanges proposé par la ZABR le 2 février dernier s'est donné l'objectif d'associer les acteurs du fleuve, dans leur multiplicité, à la co-construction d'un tel dispositif : comment intervient le « social » dans la mise en application des programmes, à quelles questions les acteurs sont-ils confrontés, quelles sont leurs besoins et leurs attentes éventuelles ?

Public présent :

- > scientifiques du bassin du Rhône mobilisés autour du fleuve,
- > acteurs opérationnels du bassin du Rhône

La synthèse des échanges permet d'avoir une vision des attentes des participants par rapport au dispositif d'observation sociale envisagé.

1- Les suggestions des participants, leur vision de la problématique « observation sociale »

Champs de recherche et sujets jugés prioritaires :

Les politiques publiques :

- Origine de constitution des politiques (« généalogie »), rôles, évolution, efficacité et effets en terme d'acceptabilité sociale, de solidarité entre usagers, de démocratie participative.
- Gestion harmonieuse du fleuve de l'amont et aval, concertation entre ses opérateurs ?
- Analyse des jeux d'acteurs.
- Responsabilisation des individus induite par la DCE, une garantie de l'efficacité des actions ?

Culture du risque :

- Représentations des populations de la notion de risque, compréhension des politiques de prévention, acceptation du risque et responsabilisation des populations.
- La culture du risque, une déclinaison d'un phénomène plus global : la culture du fleuve.

Méthodologie :

- Comment travailler à une convergence des acteurs et des points de vue
- Comment construire un consensus entre les acteurs ?
- Comment élaborer des stratégies visant à conforter des convictions et adaptées aux différents profils des publics (élu, technicien, usager, riverain...) ?
- Quelle méthode pour favoriser une réelle participation du public (optique de co-construction de la DCE) et quels outils mettre en œuvre (place des nouvelles technologies) ?

Dynamiques :

- Dynamiques sociales dans le rapport aux cours d'eau : lien milieux aquatiques/territoire (paysages, effets des politiques de gestion sur l'image du territoire, ses usages, les relations entre les groupes sociaux, etc.)
- Dynamique foncière : quels sont les déterminants sociaux, économiques et politiques à l'œuvre sur les espaces adjacents du fleuve (zones inondables, etc.) ?
- Dynamique urbaine et économique : urbanisation d'une vallée, transports, stratégies d'implantation des cités riveraines, architecture des façades fluviales, quelles réalités et perspectives ?

Autres pistes de travail :

- Inondations : statut des personnes vivant en zone inondable ; faisabilité et rétablissement des zones d'expansion des crues.
- Le fleuve, une ressource disputée : conflits d'usage, jeux d'acteurs, réglementation.
- Faire le lien entre usages et ressource : qui assure l'entretien d'un fleuve sollicité par des multiples usages ? Quid de la réglementation et de son évolution ?
- Pertinence de l'échelle d'observation : bassin versant ou vallée ?
- Antagonismes et convergences entre amont et aval.
- Approche comparative des groupements humains au bord des cours d'eau : quelle serait la spécificité du « rhodanien » ?
- Typologie des publics et usagers des milieux.

2- Exemple des attentes exprimées par une grande institution :

Le positionnement de l'Agence de l'Eau RM&C sur la thématique « observation sociale »

L'Agence de l'Eau envisage la question de l'observation sociale à l'aune de la DCE : comment, au sein d'enjeux environnementaux majeurs, intégrer la dimension sociale ? Que recouvre-t-elle ? Quelle place tient la concertation entre les acteurs sociaux ?

L'Agence de l'Eau traduit ses besoins en 4 grandes questions, qui correspondent à autant d'axes de travail au cœur du dispositif d'observation sociale :

- > Quelle est la plus-value sociale engendrée par la restauration des milieux ?
- > Comment évoluent les pratiques et les usages des milieux restaurés ? En somme, quels sont les outils, indicateurs, qui permettent de mesurer les effets sociaux de la restauration ?
- > Quelles représentations ont les individus de la qualité des milieux et du paysage ?
- > Comment améliorer les processus d'information et d'association du citoyen ?

De fait, les attentes concrètes en matière d'observation sociale sont :

- > Mesurer les retombées sociales d'un programme de gestion/restauration.
- > Mieux comprendre les usagers, leurs représentations, pour mieux les rendre acteur de la gestion des milieux aquatiques.
- > Dépasser la seule question de l'eau pour l'intégrer à la question territoriale.

PARTIE 4

DES NOTIONS À ÉCLAIRER :

Association du grand public

Plus-value sociale de l'eau

Etapas de travail

Avril à juin 2006

Sélection des documents livrés

I - Processus d'information, d'interrogation et d'association du grand public (Note d'étape avril)

II - Plus-value sociale de la gestion de l'eau (Note d'étape juin)

Contexte

Dans le cadre de la préparation du futur SDAGE, et soucieuse d'intégrer dès aujourd'hui la dimension sociale de l'eau au cœur des orientations fondamentales du schéma directeur, l'Agence de l'Eau a souhaité préciser et illustrer des notions relevant du social, qu'elle est amenée depuis peu à utiliser.

Comment distinguer les dispositifs de communication, de consultation, d'association du grand public et selon quelles finalités ?

Que recouvre la notion de plus-value sociale ? Quelle approche méthodologique ?

Les deux documents suivants - des notes d'étapes qui ont ponctué le travail engagé avec l'Agence de l'eau - s'attèlent à éclaircir et problématiser ces questions d'importance.

I – PROCESSUS D’INFORMATION, D’INTERROGATION, D’ASSOCIATION DU GRAND PUBLIC

Note d’étape – Avril 2006

Préambule : l’exigence de la participation et de la consultation publique

La participation du public aux processus décisionnels est devenue **un principe de l’action publique**, désormais ouverte à des procédés de concertation élargis. Les lois du 12 juillet 1983 (démocratisation de l’enquête publique) et du 2 février 1995 (création de la Commission nationale du débat public) reconnaissent ce principe de participation citoyenne, ré-affirmé par les lois ultérieures, dont celle relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 (mesures visant à renforcer les moyens d’expression des citoyens et dispositions relatives au statut de l’élu local).

La « gouvernance démocratique », expérimentée de longue date dans les pays anglo-saxons, prend corps en France à la faveur des politiques décentralisées, de plus en plus interpellées par les instances citoyennes pour une association de la « société civile » aux décisions.

Le champ de l’environnement, précurseur en matière de participation du public (affirmation de l’expression des usagers et des habitants dès les années 1970) **se révèle particulièrement adapté pour l’expérimentation de ces nouveaux modes de faire** : ses objectifs de protection des milieux requièrent un dispositif de concertation avec les usagers, de plus, les valeurs qu’il porte véhiculent une image démocratique.

Appliquée à la gestion de l’eau, une telle volonté prend racine dans les nouvelles obligations associées aux procédures : nécessaire évaluation des outils de gestion des milieux aquatiques (contrat de rivière, SAGE), consultations publiques dans le cadre de la DCE, prise en compte des usages et des conflits d’intérêts, en particulier dans l’établissement de passerelles entre milieu aquatique et aménagement du territoire.

Si la gestion environnementale expérimente des dispositifs de démocratie participative, les formes à l’œuvre de concertation posent néanmoins question : à quelle ambition répond la mise en place du débat ? comment s’élabore le jeu d’acteur ?

Les scènes de la négociation se construisent principalement entre les acteurs dits « forts », détenant charisme, pouvoir et/ou relations, alors que les acteurs « faibles » peinent à faire entendre leur point de vue et la légitimité de celui-ci dans le processus participatif (L. Sébastien, C. Brodhag, 2004).

Ainsi, la question de **la capacité individuelle** est prégnante : tout acteur, quelle que soit sa position, est partie prenante du jeu de la négociation, dès lors que l'on reconnaît sa capacité d'action – ou du moins de participation. Cette notion de capacité serait au cœur de la définition du « développement social durable » (J. Ballet, J.L. Dubois, F.G. Mathieu, 2004) : fonctionner au travers d'un double registre, à la fois dans le « être » et le « faire », autrement dit participer au processus décisionnel en mobilisant ses propres aptitudes, expériences, connaissances.

L'exigence participative, dans le sens d'une participation dynamique du public, se fonde sur un principe d'interactivité – et non le seul transfert d'information ou la prise en compte des besoins – et suppose un partage du pouvoir, consenti par le décideur (M. Lequin, 2000).

Une telle exigence véhicule cependant **une part de confusion**, tant la sphère du « public, des usagers, des consommateurs » paraît nébuleuse, faute de vision précise sur la question. Que recouvre-t-elle ? Quelle place est accordée aux différents acteurs ? Comment associer le « grand public » et quelles problématiques se posent ?

Il ne s'agit pas ici de répondre à d'aussi vastes questions, mais d'éclairer une situation marquée par l'approximation sémantique, où l'on ne sait pas toujours ce que recouvrent les démarches participatives, entre consultation, concertation et association du public.

Les modalités de participation du public

1- Les principes d'une participation dynamique

La notion de participation, longtemps sujette à la confusion sémantique, est aujourd'hui clairement définie par la loi, qui hiérarchise participation, concertation et débat public. La participation relève d'un principe politique, appliqué par le maître d'ouvrage *via* la concertation. Le débat public, s'il s'apparente à la concertation, dépasse le point de vue du maître d'ouvrage pour s'attacher à l'intérêt général, porté par la sphère du public (J.M. Fourniau 2003). À ce titre, les procédures d'association relèvent du même principe : expression de différentes catégories de la population, au service du bien-être collectif.

Dans cette lignée, émerge la notion « d'ingénierie sociale », qui « *suppose la constitution d'équipes de volontaires et de professionnels, qui interviennent dans les procédures, organisent et gèrent de nouvelles structures et les projets qu'elles génèrent.* » (Réseau international des Organismes de bassin, dans le cadre du 4e forum mondial de l'eau à Mexico, 2006).

Il s'agit de mettre en place de véritables systèmes d'organisation, permettant d'une part de fédérer les intérêts et les initiatives et, d'autre part, d'imposer des interlocuteurs légitimes et représentatifs. Ainsi, l'association de collectifs d'utilisateurs garantirait la durabilité du projet, intégrant un processus de négociation - scène de débat et d'identification des conflits, des intérêts divergents -, lui-même gage d'une participation active des usagers.

2 - Quels acteurs potentiels engagés dans les processus de concertation des politiques de gestion des milieux aquatiques ?

L'acteur territorial

- > *L'élu local et extra-local*
- > *Le technicien des services de l'Etat et des collectivités*
- > *Le gestionnaire en charge de la conduite du programme*

Le « médiateur »

- > *L'expert scientifique ou technique*
- > *L'animateur (ou « manager ») de la concertation, extérieur à la structure de gestion*

L'utilisateur

- > *L'acteur économique (industriel, agriculteur, prestataire de services, commerçant, restaurateur)*
- > *L'acteur associatif (défense de l'environnement, défense des intérêts locaux, sports et loisirs)*
- > *L'utilisateur du milieu (agriculteur irriguant, utilisateur récréatif)*
- > *L'habitant (riverain, consommateur d'eau potable)*

Une telle classification n'est pas soumise à des cloisonnements étanches, tant les acteurs peuvent naviguer entre les catégories : l'élu est souvent utilisateur du milieu et habitant, l'acteur associatif également, l'agriculteur à la fois acteur économique et utilisateur par l'irrigation et la consommation d'eau potable, etc.

3- Quels modes d'implication dans la démarche participative ?

L'acteur territorial (élu, technicien, gestionnaire) par sa fonction et son rôle à l'interface du public et du privé, du projet et du territoire, s'engage politiquement, administrativement et/ou techniquement au travers l'élaboration d'un programme, le suivi des dossiers, la négociation avec les acteurs et l'information/sensibilisation aux utilisateurs et habitants.

Le « médiateur » (scientifique, consultant, manager) est le trait d'union entre les différentes parties en présence et leurs visions respectives. Il se caractérise par le double registre de son implication, partagée entre le dedans et le dehors : il est associé au contenu et aux conditions de mise en œuvre du projet, mais, par sa fonction au sein du processus de négociation, il livre un regard distancié (expertise) ou neutre (organisation du débat). Il arrive toutefois que l'expertise scientifique, insoumise aux enjeux politiques et aux jeux de pouvoir en place, trouble le consensus établi, n'assurant plus son rôle de médiation.

L'acteur économique mesure sa participation à l'aune de son activité - son impact sur le milieu et/ou le potentiel économique porté par le milieu. Son rapport à la négociation peut s'inscrire sur le mode conflictuel (impact fort sur le milieu : exigence de réduction des pollutions ou des prélèvements d'eau, par exemple) ou se positionner en termes d'accompagnement du programme (création de services de loisirs, par exemple).

L'usager du milieu (agriculteur irriguant, pêcheur, kayakiste, l'acteur associatif, etc.) développe des formes d'implications plus variées, de l'intérêt à la mobilisation forte, selon l'importance de sa pratique, le degré d'utilisation du milieu et les exigences qui lui sont associées : qualité de l'eau et du milieu, paysages, accès...

L'habitant apparaît comme un acteur plus « volatile », dans la mesure où la diversité des profils va de pair avec la variation de l'implication citoyenne. Celle-ci dépend d'une part de son degré de proximité spatiale avec le milieu, et, plus encore, par les relations qu'il entretient avec celui-ci, qu'il le subisse (inondations), qu'il l'utilise (pratiques de loisirs) ou qu'il en apprécie la dimension esthétique et écologique. De plus, l'habitant non directement concerné par le milieu peut développer une participation active par le seul intérêt envers la vie politique locale.

4- Quelles sources d'expertise ?

Nous pouvons relever 4 principales sources d'expertise potentielle au cours d'un processus de négociation :

- > *Politique*
- > *Scientifique*
- > *Technique*
- > *Citoyenne*

Ces expertises découlent de savoirs propres. Selon une enquête sur les jurys citoyens berlinois (C. Cuny), cinq types de savoirs, mobilisés lors des séances participatives, ont été identifiés :

- > *Le savoir gestionnaire*, issu des connaissances techniques et scientifiques
- > *Le savoir institutionnel* émanant des élus et des techniciens des collectivités
- > *Le sens commun*, un savoir partagé
- > *Le savoir d'usage*, qui découle de l'expérimentation du milieu
- > *Le savoir professionnel*, qui concerne les habitants et acteurs associatifs impliqués dans la décision publique.

C'est bien la confrontation de ces différents savoirs qui contribue à la qualité et à l'objectivité du débat. Une tendance s'observe néanmoins : la disqualification de la parole du riverain, tant qu'il n'est pas considéré partie prenante de la démarche, dans un rôle de personne-ressource. Or, la démocratisation du savoir passe par l'accès à une information claire et précise, tant sur les contenus de la procédure que sur ses enjeux et moyens d'action.

5 – Les questionnements quant à l'implication du public

Se pose en premier lieu la question **de l'intérêt de l'ensemble des acteurs** à l'égard de la participation (à l'exception de ceux intégrés de fait dans la démarche de projet : les porteurs, gestionnaires, administratifs et élus).

Les formes de mobilisation peuvent varier d'un individu à un autre. Elles sont fonction du positionnement de chacun (propriétaire-riverain ou non, usager régulier ou non, etc), de son ancrage dans le territoire, de sa disponibilité, de son sentiment quant à sa propre légitimité. Elles peuvent également dépendre du type de procédure engagée, selon son contenu (intérêt pour le projet) et de la forme de démarche participative proposée : le cadre de la participation paraît-il contraignant (procédure administrative « lourde », rythme de rencontre soutenu..) ou plus souple ? L'information et les échanges sont-ils érigés en principe de base ? La démarche garantit-elle une influence sur la prise de décision ?

Parmi les usagers et les habitants, n'y a-t-il pas une sur-représentation de certaines catégories, parmi les plus dynamiques dans le tissu associatif ou la vie locale ?

Le débat, ainsi appauvri d'une diversité d'arguments et de la prise en compte des besoins d'une part de la population (les jeunes, les travailleurs extra-locaux, les néo-habitants, les populations immigrées...), s'en trouverait faussé.

Cependant, l'absence d'apparente représentativité peut relever d'un choix raisonné de la part du commanditaire, dès lors que les catégories d'acteurs et les échantillons de population sont préalablement définis en fonction de l'éclairage souhaité par la démarche participative : à quels questionnements, ajustements, difficultés inhérentes au projet doit-elle répondre, et, partant, quelle sélection de publics paraît la plus pertinente ?

La légitimité des publics constitue un réel enjeu quant à l'efficacité de la concertation. À ce propos, si l'on se réfère aux « acteurs faibles » définis précédemment (L. Sébastien ; C. Brodhag, 2004), précisons que même s'ils n'ont pas vocation à jouer un rôle fort, donc à peser réellement sur la décision finale, ils participent néanmoins à la construction du projet. Des recherches (colloque Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 2005) montrent que la légitimité d'un acteur ne s'impose pas de fait, mais s'établit progressivement au cours de la concertation. Outre le statut de l'individu, ses savoirs, son argumentaire, son rôle dans le débat (adhésion, critique, distanciation...) participent à sa légitimation. Cependant, l'émergence d'une « expertise citoyenne » légitime suppose en amont le partage de l'information. Ces formes d'expertises s'imposent dès lors que l'on reconnaît la pertinence des savoirs citoyens (C. Cuny, voir plus haut), au croisement du sens commun, du savoir d'usage et du savoir professionnel.

Il s'agit donc de s'interroger sur **les modalités de la participation**. Il s'avère que la participation du public est bien souvent engagée trop tardivement dans le processus, une fois que les enjeux du programme ont été définis. Le citoyen revêt dans ce cas un rôle de client et non celui de partenaire. De fait, le public (usagers, habitants) s'en tient généralement à une posture réactive, la seule capacité d'action qui lui resterait, attachée à l'illusion de détenir une part de pouvoir (M. Lequin, 2000).

De plus, qu'en est-il **des modes d'accès au débat** ? Celui-ci peut revêtir une forme traditionnelle, dans le cadre de réunions publiques, ou faire appel aux nouveaux outils technologiques, par une participation indirecte *via* les forums Internet. L'outil Internet, s'il permet la mobilisation d'une frange du public souvent absente des débats (les habitants non apparentés à des associations par exemple), n'induit pas pour autant une meilleure expression citoyenne : « *Internet est davantage un forum où s'échangent des ressources qu'une agora où se jouerait une confrontation d'arguments* » (colloque Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 2005).

Enfin, mettons en relation **la dynamique de débat et son influence sur la décision finale**. Le cadre participatif est directement soumis aux enjeux de la procédure d'association du public : vise-t-elle à ouvrir la discussion entre différents groupes d'acteurs et d'usagers, dans l'optique d'éclairer la négociation ultérieure, resserrée aux seuls partenaires du programme ? Ou propose-t-elle une réelle participation de tous au processus décisionnel ? Dans ce cas, comment dépasser la somme des intérêts particuliers, les rapports de force en présence pour mettre en lumière un principe d'action collective ?

Ces questions renvoient au principe d'évaluation de la participation : évaluer le cadre (qui, quoi, comment, quand) aussi bien que ses effets sur le processus décisionnel.

Des distinctions à opérer

Deux niveaux de participation du public serait à distinguer (M. Lequin, 2000), selon le type de processus engagé et sa finalité attendue :

- **Niveau 1 (information, consultation)** : un « pouvoir symbolique » délégué aux acteurs et usagers. Dans ce cas, la participation n'est ni effective ni active, puisqu'elle n'implique pas un partage du pouvoir décisionnel. Seul le décideur détient l'autorité, le principe de consultation/information découle pour l'essentiel d'une ambition de promotion du projet ou du programme.
- **Niveau 2 (association, gouvernance)** : un principe de pouvoir partagé, qui suppose une participation dynamique de l'ensemble des parties prenantes.

Information

Le principe d'information serait la « première marche » d'un processus participatif, bien qu'il ne puisse fonctionner seul. Considérer la participation du public sous le seul angle de l'information s'avère largement insuffisant : l'information est partielle, puisque sélectionnée par l'opérateur, et unilatérale (et plus encore si elle passe par le seul canal de l'écrit). En outre, le discours peut toucher une frange infime de la population (contenu scientifique ou technique peu adapté aux publics ou un discours d'ordre politique éloigné des attentes locales).

L'information permet cependant de déclencher le processus, étape nécessaire à une expression pertinente du public.

Consultation

La consultation serait la « deuxième marche » de la participation du public : interroger la base (population, acteurs locaux) pour faire remonter les points de vue, les attentes. Elle est portée par un principe de réciprocité et doit pouvoir s'accompagner d'un effet sur la prise de décision.

Concertation

La concertation constitue une étape importante dans le processus de participation, puisqu'elle implique un dialogue et des échanges formalisés dans un cadre donné.

La concertation ne peut s'organiser que sur la base d'un premier partage de l'information, afin que chacun, informé des tenants et aboutissants du programme, puisse jouer un rôle. Elle n'implique pas un partage du pouvoir décisionnel, mais suppose une capacité des participants d'influer sur la prise de décision.

Association

L'association serait le processus le plus abouti, puisqu'elle implique une participation dynamique du public et des acteurs locaux, au travers des notions de partenariat, de collaboration étroite à la décision.

Si elle se construit dans une optique d'adhésion à « l'esprit du projet », elle est néanmoins capable d'intégrer les points de vue contraires. Dans ce sens, elle requiert l'implication dans l'ensemble du processus : de l'élaboration de la procédure à son évaluation.

Gouvernance

La notion de gouvernance va encore plus loin que l'association : elle offre l'opportunité de donner une réalité concrète à la participation du public dans les décisions. La gouvernance doit permettre l'émergence de nouveaux savoirs et savoir faire, où chacun peut s'affirmer dans son propre rôle (Lequin, 2000). Autrement dit, sont mis en présence un collectif de « décideurs » à compétences égales.

Type de participation	Objectifs	Outils
Information	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à l'acceptation du programme• Sensibiliser le public aux équilibres écologiques et aux bons comportements individuels.	<ul style="list-style-type: none">• Lettre d'information, brochures, panneaux d'exposition...• Site Internet• Animations, ateliers pédagogiques• Réunions publiques• Mise à disposition de dossiers synthétiques (Internet, mairie...)
Consultation	<ul style="list-style-type: none">• Mieux connaître le collectif d'usagers et d'habitants• Expression des besoins• Adapter le programme aux attentes des usagers.	<ul style="list-style-type: none">• Questionnaires, enquêtes qualitatives• Réunions publiques
Concertation	<ul style="list-style-type: none">• Résoudre ou atténuer les oppositions/divergences• S'assurer du soutien de la majorité.	<ul style="list-style-type: none">• Groupes de travail• Site Internet collaboratif
Association	<ul style="list-style-type: none">• Co-construction et coproduction de la décision	<ul style="list-style-type: none">• Groupes de travail• Site Internet collaboratif
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Mode d'action auto-organisationnelle	

Mise en perspective

1 - Retour sur la consultation DCE / Agence de l'Eau RM&C :

Que nous enseigne le bilan de la consultation DCE, réalisée en 2005 à l'échelle du bassin RM&C ?

Si le taux de retour des questionnaires est globalement satisfaisant (82 000 questionnaires), si les partenaires-relais ont drainé un public conséquent aux actions d'animation (150 000 participants au total), les forums publics, en revanche, n'ont pas connu le succès escompté : un total de 1050 participants pour les 15 forums organisés dans plusieurs villes.

Une faible participation qui s'expliquerait par une défaillance de la communication et par les thématiques proposées, à une échelle globale et non locale. Constatons que le public était principalement composé d'élus locaux, d'acteurs de l'eau et d'acteurs associatifs, le « grand public » ne représentant qu'un quart des participants (étudiants, enseignants, retraités).

Quelle était la finalité de la consultation, par le biais des questionnaires et des forums ?

Il est important de préciser qu'elle relevait d'une obligation fixée par la DCE (article 14) afin d'informer le public et de recueillir son avis sur les 13 questions importantes et le programme de travail pour élaborer le futur SDAGE.

Concernant les forums, il s'agissait en particulier d'éclairer le public sur les enjeux de la DCE, de lancer le débat et de laisser place à l'expression des participants sur des thèmes ciblés. Cependant, le public s'est-il senti réellement investi d'une capacité à ajuster les contenus du programme, voire à orienter sa stratégie, alors que la consultation a été lancée sans avoir au préalable – soit dès la mise en œuvre de la DCE - défini les conditions de participation du public ? N'y aurait-il pas une relation entre la faible mobilisation aux forums et cette finalité dénuée d'enjeu fort pour le participant ?

Il semble que l'on atteigne là **les limites de l'intérêt du public en matière de consultation** : contrairement au processus d'association, la démarche consultative intervient généralement en cours d'application d'une politique publique - et non au moment de la définition des contenus -, sans garantir un effet direct sur l'orientation du projet. Aussi la mobilisation peut-elle faire défaut dès lors que la consultation s'organise en séances collectives, qui réclament disponibilité et attention du participant, mais ne lui offre pas le cadre d'une véritable pratique citoyenne.

2 - Réflexions méthodologiques

En préalable à toute démarche participative, il convient de s'interroger sur **les enjeux de la procédure**.

Relève-t-elle d'un mandat politique, autrement dit d'un exercice dont il faudrait rechercher le sens pour les participants ? S'agit-il d'expliciter les objectifs et actions d'un programme, d'éveiller les consciences civiques ? Répond-elle aux seuls besoins du maître d'ouvrage (connaître l'opinion du public, favoriser l'adhésion du plus grand nombre, dépasser les conflits d'intérêts et points de blocage) ? Ou s'attache-t-elle aux pratiques, besoins et attentes des futurs usagers afin de renforcer la connexion du projet au territoire vécu ? Ambitionne-t-on une association du public, dans une optique de partage d'expérience et d'aide à la décision au service de l'intérêt général ?

De ces objectifs initiaux dépend la stratégie à adopter, et ce dès l'étape de définition des contenus, tant le processus de participation constitue un paramètre à intégrer pleinement au projet.

Par ailleurs, **mieux connaître les usagers concernés** permet sans nul doute de mieux préparer **l'organisation de la participation**. Le passage par des enquêtes qualitatives préalables est l'occasion d'identifier les publics potentiels, leur degré de connaissance, d'intérêt et d'implication sur le territoire, mais aussi les points de blocage locaux. Une telle démarche interroge les leviers de mobilisation citoyenne et livre des indications pour une organisation optimale (constitution des groupes d'usagers, mode d'opération de la participation).

Enfin, **l'évaluation de la procédure**, si elle porte un regard sur les modalités de la participation et les effets sur l'orientation du projet, peut aussi poser la question de son impact sur les citoyens concernés : meilleure sensibilisation aux problématiques environnementales, implication dans le tissu associatif ou politique local, sentiment d'une nouvelle légitimité en tant qu'habitant, constitution de nouveaux porte-parole auprès des usagers, ect.

Du point de vue du maître d'ouvrage, l'évaluation peut aider à la compréhension de l'opportunité des actions entreprises, des moyens mobilisés et de la sélectivité des programmes.

3 – La participation du public dans la perspective de l'Observation sociale du fleuve

Dans le cadre du travail mené avec l'Agence de l'Eau, et ici de l'axe « processus d'information, interrogation, association du grand public », il s'agit désormais de s'interroger sur le sens donné à la participation du public, du point de vue :

- > De la pertinence des dispositifs de communication ou de participation (volet C des contrats de rivière, préparation de la consultation DCE 2007...) au regard des finalités attendues.
- > De l'efficacité des outils et méthodes de participation mis en place, en fonction du profil des usagers, de leurs expériences, de leur mode d'appréhension du territoire.
- > Des besoins éventuels concernant l'élaboration d'une méthodologie d'association du public, adaptée au programme, au territoire, à ses problématiques spécifiques.

Repères bibliographiques

- **J. Ballet, JL Dubois, FR Mathieu.** *A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de bases.* Développement durable et Territoires, 2004
- **S. Beauchêne.** *Analyse qualitative des connaissances, pratiques, opinions relatives à l'eau et à sa gestion. Note de synthèse et perspectives.* Maison du fleuve Rhône, 2006.
- **C. Cuny.** *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?* Programme de formation-recherche. Centre Marc Bloch, Berlin.
- **J.M. Fourniaux,** in *Concertation, décision et environnement. Regards croisés.* Volume I et II. La documentation française, 2003
- **M. Lequin.** *Ecotourisme et gouvernance participative.* Presses de l'Université du Québec, 2000
- **L. Sébastien, C. Brodhag.** *A la recherche de la dimension sociale du développement durable.* Développement durable et territoires, 2004.
- **Réseau international des organismes de bassin.** *La participation des usagers et du public et la solidarité dans la gestion des bassins.* Pour une gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant. Vie forum mondial de l'eau – Mexico, 2006.
- **Colloque Concertation, Décision et Environnement – Résultats de recherches et innovations pratiques.** Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Toulouse 2005.
- **Centre Ressource du Développement Durable – CERDD.** *Les habitants au cœur de la décision.* Développement durable et territoires, 2003.

II - PLUS-VALUE SOCIALE DE LA GESTION DE L'EAU

Note d'étape – juin 2006

Préambule

Suivant les orientations de la DCE, la constitution du futur SDAGE devrait formaliser le nécessaire lien entre politique de l'eau et aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable. C'est bien justement le principe de développement durable, dans son acceptation la plus large, qui permet d'aborder la problématique de la plus-value sociale.

En effet, le concept de développement durable porte dans son fondement celui de **développement socialement durable**, une notion qui offre l'occasion de s'interroger sur les incidences d'une politique sur le territoire et son milieu humain, d'un point économique, social et touristique. Quels sont les effets à long terme sur un cadre de vie, des habitants, des acteurs locaux et leur appropriation spécifique du programme engagé ?

1 - La dimension sociale du développement durable

À l'origine, les textes fondateurs du développement durable - concept qui apparaît en France au début des années 1980, officialisé en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement - recouvrent les dimensions écologique, économique et sociale, dans l'optique d'une gestion environnementale équilibrée et respectueuse des milieux et des hommes. *L'harmonie entre les humains et entre l'homme et la nature* (rapport Brundtland, 1988) s'impose en ligne directrice, basée sur la double cohésion sociale et environnementale.

Le social, un champ à investir

Cependant, progressivement, la sphère sociale est écartée de la scène du développement durable, principalement porté par l'alliance environnement-économie, soit la conservation des milieux naturels associée à une croissance économique équilibrée. L'essentiel de la dimension sociale des politiques publiques s'affilie à la dimension économique à des fins de réduction de la pauvreté.

Du principe « d'harmonie entre les humains », seules subsistent les questions de concertation, et plus encore la recherche de consensus entre les acteurs. En somme, **tout ce qui touche à l'organisation de la société, aux dynamiques sociales, au souci d'équité et de transmission entre les générations** – notions énoncées dans les textes originels du développement durable – **demeure aujourd'hui fort peu exploité.**

Faute de repères et de « mode de faire » proposés par les instances institutionnelles ou les scientifiques, **le social est dissous entre l'économie et l'écologie** : d'un côté le bien-être des individus (santé, réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté), de l'autre la protection environnementale. Seul le croisement des deux perspectives doit pouvoir répondre aux impératifs sociaux, reléguant le principe de cohésion sociale à de vaines perspectives.

Il faut attendre le sommet de Göteborg (2001) pour que **le triptyque écologie-économie-social soit explicitement repositionné au cœur du concept du développement durable** et que le champ d'investigation de la durabilité sociale soit circonscrit à l'ensemble des interactions produites entre la société et l'environnement.

En premier lieu, sont pointés les effets des politiques environnementales en termes de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion des populations. Au-delà de cet aspect, le développement socialement durable s'intéresse aux relations entre les acteurs locaux et à la participation du grand public aux projets de territoire, aux conflits et consensus, à l'égalité d'accès aux ressources naturelles et aux services, à la solidarité des territoires. (J. Ballet, J.L. Dubois, F.R. Mathieu, 2004).

Ainsi, le passage conceptuel du *développement durable* au *développement socialement durable* à la croisée des sphères économique, sociale et écologique, marque un changement de regard : la recherche du consensus **s'élargit à l'analyse des interactions de tout ordre entre les hommes**, et le bien-être des individus considère désormais un bien-être collectif et solidaire, soucieux de son devenir et attentif à la préservation de son environnement.

Dès lors, temps est venu de s'interroger sur les relations étroites entretenues entre l'environnement - en partie produit par le milieu humain - et le territoire vécu et, de fait, sur les dysfonctionnements sociaux et économiques potentiels résultant d'une politique environnementale (J. Ballet, J.L. Dubois, F.R. Mathieu, 2004).

À titre d'exemple, une action de préservation d'un milieu qui, limitant l'usage des ressources naturelles à des fins économiques ou de loisirs, peut entraîner la réduction des opportunités d'emploi et la vocation touristique d'un territoire... Sans compter les conflits suscités entre les groupes locaux, visant à préserver leurs intérêts.

Milieu naturel, milieu humain et territoire : un système social global

Aussi le concept de développement socialement durable **porte-il en substance les questions de territorialisation de l'action environnementale.**

Bien qu'une politique de préservation de l'environnement s'attache à un milieu bien spécifique – soit les masses d'eau dans le cadre de la DCE -, son influence dépasse largement le périmètre investi, puisqu'elle interagit avec le milieu humain, composant une société constituée de sous-ensembles territoriaux de nature différente.

Dans le domaine de l'eau, l'approche territoriale répond bien souvent à une logique de bassin versant. Bien que le SDAGE préconise depuis 1992 une « gestion spatiale de l'eau » (J.B. Narcy, 2003) en accord avec les programmes liés à l'aménagement et au développement du territoire, les faits démontrent le caractère encore timide de telles visées. **Parce que les politiques de l'eau font référence au milieu aquatique « patrimoine commun », elles s'adressent prioritairement aux usagers de l'eau plutôt qu'aux usagers des espaces.** Si le rapport entre milieu naturel et milieu humain est établi, la mouvance des échelles territoriales qui en résulte reste difficilement appréhendable.

Resterait donc à déterminer les contours du territoire concerné ?

Certes, et déjà l'affaire n'est pas simple tant les découpages administratifs, politiques et gestionnaires complexifient l'approche territoriale (à l'échelle d'un bassin versant ? d'un bassin de vie ? d'un pays, d'une agglomération, d'un département ?...), mais le territoire, dans son acceptation sociologique, s'affranchit de la seule vision spatiale.

Le territoire est aussi bien l'espace vécu, l'espace perçu, l'espace géré, l'espace projeté....

Autrement dit **un territoire multidimensionnel, à la fois géographique et anthropologique**, dont les limites spatiales s'entrecroisent sans se superposer systématiquement, et dont les représentations diffèrent selon l'usage et le mode d'appropriation de l'espace.

Il s'agirait moins de délimiter un territoire que cerner la complexité des relations entre hommes et espaces, comprendre comment se construisent ces « systèmes socio-spatiaux » (J.P. Jambes, 2000). Leur imbrication et leur rapport à la nature renvoie à un système d'organisation sociétale et environnementale global, qui ouvre la voie à une logique de territoire capable d'embrasser en un même mouvement repères spatiaux, usages, héritages culturels et appartenances à des groupes sociaux.

De ce point de vue, la sphère sociale d'une politique de développement durable est à la fois directement liée aux usages du milieu naturel investi et, plus indirectement, élargie au territoire, que ce soit le territoire-cadre de vie, le territoire-projet, le territoire-scène de négociation... selon les enjeux du programme engagé. **L'on s'adresse dès lors à une organisation sociale et culturelle spécifique, à des groupes d'acteurs et d'usagers distincts, chacun vivant à sa façon le territoire et ses ressources.**

Une telle « construction territoriale différenciée » (R. Bagès, A.M. Granié, 1997) pose la question des points de jonction de ces rapports singuliers au territoire : quel serait le dénominateur commun entre ces visions contrastées ?

Les interactions humaines, un axe essentiel d'un projet territorial

C'est bien à partir de l'organisation des groupes sociaux en présence, de l'interaction produite et de la relation entretenue avec l'environnement que l'on se rapproche de la notion de cohésion sociale, préconisée à l'origine dans le concept de développement durable.

Ce long détour par les principes du développement durable appliqués aux questions sociales donne à voir la complexité d'appréhender des notions telles que la plus-value ou la moins-value sociale. Parce qu'elles dépendent directement de la dimension sociale du développement durable, largement sous-investie à ce jour, leurs contours restent imprécis.

Définir la plus-value et la moins-value sociale d'un programme de gestion de l'eau demande non seulement **de s'interroger sur les effets d'un projet sur un territoire à la plasticité variable**, mais aussi – et selon les exigences de l'axe social du développement durable – **de rendre compte des phénomènes interactifs et de la capacité du « milieu récepteur » à s'appropriier le projet**, à l'adapter à ses propres besoins.

2 – Plus-value sociale, à la frange de l'environnement, de l'économie et de la société

Du point de vue de l'économie

Avant d'aller plus loin dans l'examen des notions de plus-value et moins-value sociale, attardons nous un instant sur le registre économique de la gestion de l'eau : comment les effets d'une politique environnementale sont-ils abordés sous l'angle de la socio-économie ? Peut-on en extraire un modèle d'analyse de la plus-value/moins-value sociale ?

Les définitions livrées par le document-guide « Note explicative- révision SADGE » renvoient à des notions telles que :

- > Aménités (services rendus gratuitement par l'environnement ou la nature aux individus : confort, paysages...).
- > Avantage-coût ou bénéfice-coût (évaluation d'un projet/programme dans une perspective à long terme : comparer les effets du projet avec ceux d'une hypothèse sans le projet).
- > Coût-efficacité (analyse des coûts des programmes alternatifs destinés à atteindre un objectif donné. Le programme qui coûte le moins est appelé le programme le plus coût-efficace),
- > Bénéfices/dommages de protection de l'environnement (conséquence bénéfique - ou au contraire dégradation engendrée par - d'une action publique : amélioration du bien-être des individus, de services rendus liés à la protection de l'environnement).

Loin de ne s'attacher qu'aux usages et aux impacts économiques d'un programme, **l'analyse socio-économique pense le lien entre les usages et les représentations des populations concernées**, au travers des valeurs attribuées par l'individu à la protection de l'environnement : *valeurs d'usages* (usages marchands et non marchands), *valeurs d'option*

(usages potentiels du milieu par l'individu) et *valeurs d'existant* (valeurs associées à la conservation du milieu sans intention d'usage personnel).

Ainsi, bien que les notions de bien-être, de valeur symbolique, de cadre de vie, etc., sous-tendent la dimension économique d'une politique environnementale, **nul accent n'est réellement posé sur l'organisation territoriale et les interactions entre les individus**, aspects essentiels de l'analyse sociale. En outre, les effets restent circonscrits au milieu aquatique et à ses usagers, sans indication relevant d'une véritable approche territoriale.

L'analyse des incidences sociales

Une expérience québécoise nous aide à mieux comprendre comment s'élabore une évaluation sociale des politiques de développement durable. Il s'agit d'une étude portée par un enjeu de « développement régional viable » (supposant une territorialisation de l'action publique au nom du développement durable), qui s'intéresse effectivement à la question des incidences sociales d'un programme d'aménagement du territoire : « *Modèle de suivi des incidences sociales. Evaluation environnementale et développement régional viable* » (Université du Québec à Chicoutimi).

Ainsi l'étude propose-t-elle les définitions suivantes :

- *Impacts sociaux* : Effets, pendant un temps donné et sur un espace défini, d'une activité humaine sur la santé, le bien-être et la qualité de vie des populations concernées.
- *Incidences sociales* : Effets directs, indirects, cumulatifs, synergiques, positifs ou négatifs, pendant un temps long et selon une espace à géométrie variable, c'est-à-dire variant selon les enjeux et les types d'incidences, sur le mode de vie des individus et des communautés à la suite d'un changement planifié et des activités périphériques qui en découlent.
- *Plus-value sociale* : Valeur accrue indirectement au profit de l'ensemble de la ou des collectivité(s) territoriale(s). La plus-value peut ne pas résulter d'un travail et être due, par exemple au développement social ou à une infrastructure. Par exemple, le train de banlieue et le métro valorisent les quartiers et les banlieues où ils accèdent.

Précisons que les notions de plus-value/moins-value sociale se rapportent en partie, et en partie seulement, au principe de l'évaluation. L'évaluation vise à mesurer les effets engendrés sur un territoire, au croisement des dimensions environnementales (impacts sur le milieu, la faune, la flore, les paysages) et socio-économiques (incidences sur le territoire et son milieu humain). Néanmoins, la plus-value/moins-value sociale se distingue de l'évaluation en ceci qu'elle réclame un regard prospectif, porté dès la définition du projet : il est ici question de projeter une série d'hypothèses quant aux effets culturels et sociaux d'une action publique, sur la base d'un scénario de développement.

L'identification de toutes les incidences sociales possibles (étape de définition du projet) et effectives (étapes de mise en œuvre et d'évaluation du projet) livre un corpus global, permettant de cerner la plus-value/moins-value sociale générée par une politique publique. En effet, l'analyse des incidences sociales doit pouvoir permettre de répondre à une question générale et prospective : **comment la mise en œuvre d'un programme affectera-t-elle le mode de vie actuel et futur des individus et des collectivités ?**

Aussi la plus-value/moins-value sociale relève-t-elle d'un effet indirect, au service des individus et des collectivités, résultant d'une volonté locale d'appropriation d'un projet : comment les acteurs locaux le font vivre, comment circule l'information, quelles compétences nouvelles sont développées, de nouveaux acteurs sont-ils intégrés, le grand public est-il associé aux dispositifs décisionnels, etc ?

Quelques remarques :

- > La notion « d'incidence » dépasse celle « d'impact », dans la mesure où elle s'attache à l'ensemble des effets - directs et indirects -, où elle concerne le territoire à différentes échelles et où elle s'inscrit dans une perspective à long terme.
- > En effet, si l'analyse des impacts peut se réaliser dans le temps du projet, l'observation des incidences réclame l'assouplissement des limites temporelles, puisqu'elles relèvent de l'accompagnement et l'appropriation du projet par les acteurs locaux.
- > Les incidences ne sont pas uniquement conditionnées par le projet, mais aussi par le milieu humain, qui, en fonction de ses attentes, de ses représentations, de ses modes d'appropriation du milieu influe autant sur le contenu du projet que sur ses effets.
- > La question de la participation citoyenne tient une importance particulière en matière d'incidences sociales. Bien que l'association du public s'intègre pleinement dans la problématique de la plus-value sociale, elle ne s'y confond pas, demeurant de fait une notion indépendante.
- > Deux types d'incidences en présence :
 - Des incidences concrètes et matérialisables : création de services et de commerces, évolution de la fréquentation d'un site, observation des pratiques, évolution démographique
 - Des incidences « immatérielles », plus difficilement identifiables : évolution des représentations, qualité de vie, équité sociale, image du territoire...

Les 6 catégories d'incidences sociales d'une politique de l'eau :

1 - Incidences sur l'évolution démographique :

- > Démographie locale, solde migratoire, état de l'emploi

2 - Incidences sur la cohabitation et l'aménagement du territoire :

- > Usages sociaux, infrastructures et circulation ...
- > Coordination des politiques publiques, projets

3 - Incidences sur l'économie locale :

- > Création de services, commerces, emploi, immobilier
- > Activités industrielles et agricoles liées à l'usage du milieu aquatique
- > Activités récréatives et touristiques liées à l'usage du milieu aquatique

4 - Incidences sur la participation citoyenne et la concertation entre les acteurs :

- > Outils de communication, contenus, publics ciblés
- > Mise en place de dispositifs participatifs et évaluation de ceux-ci (effets sur le programme, effets sur le public)
- > Suivi des partenariats publics-privés, modes de concertation entre les acteurs locaux
- > Développement de compétences, de savoirs propres à la mise en place du programme

5- Incidences sur la qualité de vie et les perceptions :

- > Visibilité des opérations
- > Modification du paysage et représentations à son égard
- > Evolution de l'image d'un territoire (image symbolique, communication touristique, attractivité)
- > Evolution des pratiques (récréatives ou autres) sur le milieu ; fréquentation du site
- > Perceptions des habitants sur leur cadre de vie

6- Incidences sur l'équité sociale :

- > Accessibilité aux sites et aux services, partage des bénéfices sociaux et du bien-être général (les incidences positives touchent-elles l'ensemble des groupes sociaux sur le territoire ?).

3- Des incidences à la plus-value sociale

Ainsi qu'évoqué plus haut, la plus-value (ou moins value) sociale se dessine à partir des incidences préalablement identifiées sur le territoire. Englobante, elle ne se limite ni à des catégories d'usage ou d'usagers, ni à des axes d'interventions, et moins encore au seul périmètre défini par le projet. Bien au contraire, **la plus-value s'attache à une vision aussi générale que décloisonnée**, de l'acteur à l'individu, du projet au territoire, de l'environnement à la société.

La plus-value ne reflèterait-elle pas, en fin de compte, « l'esprit des lieux », au-delà de la mise en œuvre technique du projet ? En somme, cette notion s'appliquerait aux « remontées du local », là où se confrontent – et parfois s'emboîtent - le projet et les spécificités identitaires, sociales et symboliques du territoire investi : adéquation entre projet, bien-être collectif et devenir du territoire ; appropriation et transformation des contenus par les acteurs locaux et les habitants ; efforts portés en termes d'accompagnement, d'éducation, de transmission entre les générations, etc.

Plus-value sociale et dynamiques territoriales sont donc étroitement liées, inscrites dans les visées contemporaines qui considèrent le projet environnemental dans sa capacité à s'imposer en levier du développement local.

Pour résumer :

- > La plus-value sociale permet de conduire une évaluation environnementale d'un nouveau type : elle intègre la dimension prospective et interroge les effets non quantifiables d'un projet sur un territoire et des populations.
- > La plus-value sociale est le révélateur d'une démarche intégrée et partagée : elle expose les conditions favorables à l'appropriation d'un projet par le milieu humain ; elle pose la question des changements sociaux et culturels induits ou en devenir ; elle s'affranchit du « temps du projet » pour envisager le « temps des dynamiques sociétales ».
- > Le facteur temps devient de fait une problématique en soi : comment, dans le cadre d'une évaluation publique, travailler avec les différentes représentations du temps (le temps du projet, le temps des mandats politiques, le temps du citoyen, le long temps des changements de mentalité...) ?

4 – Les indicateurs sociaux, outils de mesure des incidences sociales

Si la plus-value sociale s'analyse au regard des incidences sociales identifiées sur un milieu et sur son territoire élargi, il convient de déterminer des indicateurs de mesures. **Utilisés comme un tableau de bord**, ils permettent de synthétiser, voire de simplifier, les données recueillies et de **rendre compte d'une réalité difficilement observable**.

- Les indicateurs :
 - > Pour quoi faire ? Pour comparer des tendances
 - > Comment ? En dégagent des observations
 - > Auprès de quels publics ? Les usagers, les porteurs de projet, les associations, les prestataires, les élus...

Seul l'examen approfondi et croisé des résultats de l'évaluation peut livrer des perspectives en termes de plus-value sociale... ou de moins-value si les effets se révèlent négatifs, si les oppositions locales ne peuvent être dépassées, etc. ...ou encore de « neutralité » si le programme engagé ne suscite aucun accompagnement par le local.

Les deux tableaux suivants récapitulent – à titre indicatif et sans souci d'exhaustivité – les types d'indicateurs sociaux et économiques mobilisables en matière d'évaluation d'un projet environnemental. En effet, une analyse portant sur les dynamiques territoriales réclame de scinder les dimensions sociales et économiques.

Les indicateurs s'affilient autant aux impacts (effets directs sur le périmètre du projet) qu'aux incidences (effets indirects sur le territoire élargi), et, dans le cas de notre exemple, suivent les catégories d'incidences sociales identifiées plus haut sur le modèle québécois.

Illustration : évaluation d'un programme de réhabilitation d'un milieu aquatique

Tableau 1 : indicateurs quantitatifs

Indicateurs quantitatifs	Cohabitation et territoire	Economie locale	Concertation, participation	Qualité de vie, perceptions	Equité, accessibilité
Impacts économiques et sociaux sur le périmètre du projet	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'emplois directs (prestations, commerces...) > Offres tourisme et loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> > Fréquentations sur site > Nombre d'utilisateur/pratique > Dépense touristique moyenne > Evolution du CA des prestataires 			<ul style="list-style-type: none"> > Profil socio-éco des usagers du site
Incidences économiques et sociales sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> > Dynamisme du tissu commercial 	<ul style="list-style-type: none"> > Immobilier : évolution du foncier, taux de résidences secondaires > Hébergements touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre et profil des individus engagés dans le processus d'association 		<ul style="list-style-type: none"> > Répartition des retombées économiques > Incidences de la fréquentation du site sur le territoire > Diversité des participants aux processus décisionnels

Tableau 2 : indicateurs qualitatifs

Indicateurs qualitatifs	Cohabitation et territoire	Economie locale	Concertation, participation	Qualité de vie, perceptions	Equité, accessibilité
Impacts économiques et sociaux sur le périmètre du projet	<ul style="list-style-type: none"> > Cohabitation entre usagers de l'eau > Perception du projet et de son devenir/ différents acteurs > Liens établis avec les programmes d'aménagement et de développement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution des profils d'emploi > Evolution commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> > Dispositifs existants de concertation, association du public > Effets de la concertation et association sur le projet 	<ul style="list-style-type: none"> > Perception des paysages avant/après > Visibilité de la transformation du site > Evolution des pratiques sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> > Accès au site, aménagements/handicaps... > Représentativité de la participation citoyenne
Incidences économiques et sociales sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> > Cohabitation entre les différents usages sur le territoire > Dessertes routières, fluviales... 	<ul style="list-style-type: none"> > Réseaux de partenaires > Offres d'accompagnement local (services, événements...) 	<ul style="list-style-type: none"> > Effets des démarches participatives sur les représentations des participants > Suivi du projet et son insertion sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Modes d'implication des acteurs et habitants dans la vie locale > Perceptions du cadre de vie... > Modification des comportements /sensibilisation à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> > Solidarités territoriales > Projets d'équipement (sentiers...) > Signalétique touristique et de proximité > Information : contenu, supports et diffusion

Perspectives opérationnelles

La révision prochaine du SDAGE ne serait-elle pas l'occasion de poser les jalons d'une démarche de plus-value sociale ?

Dans ses principes, le futur SDAGE pourrait-il planifier - ou du moins indiquer - la mesure des impacts et des incidences sociaux à l'échelle d'un territoire, dans une optique de plus-value sociale ?

Se poser la question en amont de la dimension de la plus-value suppose :

- La proposition d'une méthodologie propre à dessiner les contours d'une véritable observation sociale applicable (et ajustable) à différents types d'enjeu, de milieu, de dynamiques territoriales existantes
- La définition d'indicateurs fiables, pertinents, pour évaluer une politique de gestion de l'eau – évaluation pensée au moment de l'élaboration du programme
- Le suivi des effets à différentes échelles de temps et d'espace.

Illustration du propos : le cas du suivi socio-économique du programme décennal/ Haut Rhône (étude MdFR)

Impacts sociaux, sur le périmètre concerné par les travaux de réhabilitation : 3 chute, 24 lônes

- > Transformation des paysages (remise en eau, berges) et leur perception par les usagers du site.
- > Evolution des usages récréatifs : fréquentation/ activités de pêche, canoë-kayak, promenade, effet direct de la remise en eau, du renouvellement piscicole et de la valorisation des berges.
- > Mise en place de services et de prestations : réseau de prestataires de canoë-kayak, relance de la pêche professionnelle et mise en place de circuits de pêche.
- > Requalification des espaces en bordure du Rhône.
- > Risque de conflits d'usages et gestion de la fréquentation.

Incidences sociales :

- > Modification de l'image du territoire et de son identité : communication touristique orientée sur la dimension fluviale, renforcement de son image nature, de « poumon vert » de l'agglomération lyonnaise
- > Information des riverains sur les travaux engagés, favorable à leur réappropriation du fleuve.
- > Actions d'accompagnement du projet participant à la valorisation des loisirs en bordure du fleuve : lien avec la vélo route, la remise en navigabilité du Haut-Rhône.
- > Mise en place de nouveaux partenariats (Syndicat du Haut-Rhône et Syndicat Avant-pays savoyard, offices de tourisme et prestataires nautiques).

> Dynamique commerciale attendue par la combinaison « pratiques du fleuve et vélo route » (relance de l'hôtellerie-restauration, produits du terroir, offres de découverte...).

Plus-value ou moins-value sociale :

> Au regard du « temps du projet » (derniers travaux démarrés fin 2005), difficile d'extraire une véritable plus-value (ou moins value) à partir des incidences repérées. À ce jour, elles relèvent plus d'une volonté affichée par les acteurs locaux que d'une mise en œuvre effective.

> Néanmoins, en termes de projections, on peut aisément imaginer la plus-value sociale portée par une forte appropriation locale, l'intégration dans un ensemble de projets structurants et la transformation du regard (habitants, acteurs, et professionnels du tourisme) envers le Rhône et ses espaces.

Repères bibliographiques

> BAGÈS R., GRANIE A.M. *Comment les ruraux vivent-ils et construisent-ils leur territoire aujourd'hui ?* Journée régionale de l'ARF 1997 – Ruralia (en ligne)

> BALLEST J., DUBOIS J.L., MAHIEU F.R. *A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base.* Développement durable et Territoires, dossier 3. 2004 (en ligne).

> JAMBES J.P. *Territoire en questions : doutes et réponses de la géographie.* In Territoires sous influence. L'Harmattan, 2000, Paris.

> NARCY J.B. *La politique de l'eau face à la gestion des espaces : les Agences de l'Eau aux limites de la modernité.* In Ambiances et espaces sonores. Espaces et Sociétés n° 115, 2003.

> SÉBASTIEN L., BRODHAG C. *A la recherche de la dimension sociale du développement durable.* Développement durable et Territoires, dossier 3. 2004 (en ligne).

> THEYS J. *L'approche territoriale du développement durable.* Développement durable et Territoires, dossier 1. 2002 (en ligne).

> Université du Québec-Chicoutimi. *Modèle de suivi des incidences sociales. Evaluation environnementale et développement régional viable* (en ligne).

PARTIE 5

LA CONSULTATION DES PARTENAIRES

Etapes de travail

Février 2006 à juillet 2006

Sélection des documents livrés

I – Les sujets communs

Contexte

La volonté d'ouvrir le chantier d'observation sociale à l'ensemble des acteurs du fleuve nous a amené à rencontrer, au cours du premier semestre 2006, les techniciens des collectivités et des institutions les plus directement concernées.

Chaque service ou direction a pu faire part de ses attentes, traduites en propositions d'axe de recherche ou d'étude opérationnelle, présentées dans le présent rapport (voir partie 3 « Des besoins partagés – Les sujets proposés »).

Le document suivant livre un regard synthétique : en soulignant les préoccupations communes, il révèle à quel point les partenaires, quels que soient leur domaine d'intervention et leur champ de compétences, font face à des enjeux similaires et se rejoignent quant au besoin de mieux comprendre la relation milieu naturel/territoire habité.

I – LES SUJETS COMMUNS

Prévention du risque inondation :

Culture du risque (besoin d'information, connaissance du fonctionnement fluvial, mode de transmission, expérience, comportements adoptés...), impact de l'événement sur les riverains, adéquation des politiques de prévention aux attitudes et attentes riveraines.

Appropriation de l'espace fluvial :

Image touristique et identifiants culturels de la vallée, sentiment d'appartenance et symbolique du fleuve, représentations du fleuve et affluents à l'échelle du bassin versant, usages touristiques en devenir (vélo route, tourisme fluvial et culturel).

Les procédures de concertation des acteurs et de participation du public :

Définition de dispositifs adaptés à des problématiques précises, efficacité des dispositifs existants, les leviers de la mobilisation, les enjeux sociétaux propices à la participation, les effets sur les participants, et les représentations véhiculées par les institutions de gestion du fleuve.

Conscience environnementale citoyenne :

Connaissance et rôle attribué aux milieux aquatiques, initiatives visant à favoriser et conforter l'éco-citoyenneté, effets des actions de sensibilisation.

Veille sociale des programmes de restauration, d'aménagement et de développement :

Sites du Plan décennal, Vélo route, berges Rive gauche, Lyon confluence, Plan Bleu.